

Les procédures d'affectation des élèves en filières professionnelles

*rapport à monsieur le ministre
de l'éducation nationale*

*à monsieur le ministre délégué
à l'enseignement professionnel*

N°

Décembre 2000

LISTE DES DESTINATAIRES

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

CABINET

- M. FORESTIER
- M. HUSSENET
- M. VIMONT
- M. PIGEASSOU

MONSIEUR LE MINISTRE DÉLÉGUÉ À L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

CABINET

- M. VALADAS
- M. ASSOULINE

ENVOIS ULTÉRIEURS PROPOSÉS

- Monsieur le directeur de l'enseignement scolaire
- Monsieur le directeur de la programmation et du développement
- Madame la doyenne de l'inspection générale de l'éducation nationale
- Mesdames et Messieurs les recteurs d'académies
- Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale
s/c de Mesdames et Messieurs les recteurs d'académies

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

*Inspection générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

Les procédures d'affectation des élèves en filières professionnelles

DECEMBRE 2000

Alain BELLET

*Inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

Michel GARNIER

*Chargé de mission à l'inspection générale
de l'administration de l'éducation nationale
et de la recherche*

Jean-Pierre LÉVÊQUE

*Inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

Jean-Louis PÉRILLIER

*Inspecteur général de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. LE SYSTÈME DANS SON CONTEXTE	5
1.1. Le contexte réglementaire	5
<i>1.1.1. Relatif à l'orientation</i>	<i>5</i>
<i>1.1.2. Relatif à l'affectation.....</i>	<i>6</i>
<i>1.1.3. Le contexte réglementaire relatif à l'articulation « orientation - affectation »</i>	<i>6</i>
<i>1.1.4. L'organisation du troisième trimestre.....</i>	<i>7</i>
1.2. Le contexte de l'offre de formation	8
<i>1.2.1. Caractéristiques et problématique de l'offre de formation.....</i>	<i>8</i>
<i>1.2.2. L'articulation orientation - affectation - offre de formation.....</i>	<i>9</i>
1.3. Éléments du contexte influant sur les effectifs	10
<i>1.3.1. Les représentations de la filière professionnelle.....</i>	<i>10</i>
<i>1.3.2. La démographie.....</i>	<i>11</i>
<i>1.3.3. La reprise économique</i>	<i>12</i>
<i>1.3.4. La concurrence de l'enseignement privé et de l'apprentissage.....</i>	<i>13</i>
2. OBSERVATIONS DU FONCTIONNEMENT ACADÉMIQUE	15
2.1. Application académique des principes de l'orientation.....	15
2.2. Les dispositifs académiques d'orientation-affectation.....	16
<i>2.2.1. La pré-affectation.....</i>	<i>16</i>
<i>2.2.2. Le fonctionnement observé.....</i>	<i>16</i>
<i>2.2.3. Les commissions d'affectation</i>	<i>19</i>
<i>2.2.4. Le suivi de l'affectation.....</i>	<i>21</i>

3. LE CONSTAT DANS LE CADRE DE LA RENTRÉE 2000.....	25
3.1. L’offre de formation en BEP.....	26
3.2. La comparaison entre les premiers vœux et l’offre de formation	30
3.3. Le bilan de l’affectation en BEP à la rentrée 2000.....	34
3.4. Les places vacantes à la rentrée 2000	48
4. RECOMMANDATIONS	53
4.1. L’éducation et l’orientation (DESCO - Recteur - IA)	53
4.2. Le calendrier.....	53
4.3. La sur-affectation	54
4.4. La gestion des listes supplémentaires	55
4.5. Les impératifs en matière de critérisation	56
CONCLUSION	57
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	59
ANNEXES	61

INTRODUCTION

Conformément à la note du ministre délégué à l'enseignement professionnel en date du 13 octobre 2000, l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche a effectué un examen des procédures d'affectation en filière professionnelle mises en place dans les différentes académies.

Coordonnée par Alain BELLET, l'équipe d'inspecteurs généraux chargée de cette mission était composée de Michel GARNIER, Jean-Pierre LEVEQUE et Jean-Louis PERILLIER.

Pour accomplir cette évaluation, l'inspection générale de l'administration a entrepris une double démarche :

- **d'une part une investigation approfondie sur site pour dix académies** : Aix-Marseille, Clermont-Ferrand, Grenoble, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg, Toulouse et Versailles. Compte tenu de leur importance et de leurs spécificités, les académies de Lille et Paris ont fait l'objet d'un examen particulier par les correspondants académiques, Jacques SOULAS et Charles MARTIN.
- **d'autre part une enquête par questionnaire pour les autres académies métropolitaines**

Les visites en académie ont permis notamment d'apprécier les situations de onze départements : Alpes-Maritimes, Ariège, Bouches-du-Rhône, Côtes d'Armor, Gard, Haute-Garonne, Isère, Loire-Atlantique, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme et Var.

Plus généralement, elles ont été l'occasion d'entretiens et d'échanges fructueux, non seulement avec les recteurs d'académie et leurs proches collaborateurs – secrétaires généraux, chefs des services académiques d'information et d'orientation, délégués académiques à l'enseignement technologique – et les inspecteurs d'académie directeurs des services départementaux et leurs inspecteurs chargés de l'information et de l'orientation, mais également avec les membres des commissions départementales d'affectation : proviseurs de lycées professionnels, principaux de collèges, directeurs de centres d'information et d'orientation et représentants de fédérations de parents d'élèves.

Malgré la lourde charge de travail qui leur était demandée dans un temps assez court, les responsables académiques ont réservé un excellent accueil aux inspecteurs généraux, leur permettant d'accomplir leur mission dans de bonnes conditions et d'obtenir des témoignages de terrain précieux et de nature à enrichir leur analyse.

Il a pu être constaté que ces responsables avaient déjà, dans leur grande majorité, engagé une réflexion sur les problèmes de l'orientation et de l'affectation en lycée professionnel et, pour certains d'entre eux, mis en place des expériences qui feront l'objet d'analyses dans ce rapport.

Cependant la difficulté à obtenir parfois des informations précises, notamment en ce qui concerne le degré d'adéquation entre les premiers vœux des élèves et leur affectation réelle, a marqué les limites de l'exercice et mis en lumière l'insuffisance des systèmes d'information académiques, peu aptes à en faciliter le pilotage. A cette occasion est apparu un certain cloisonnement entre les services ce qui démontre, si besoin en était, la nécessité d'améliorer la transversalité au sein des services.

Les rapporteurs tiennent à souligner, au préalable, le caractère nécessairement incomplet de leur étude lié aussi bien à l'urgence de la mission qu'au lien indissociable qui relie l'affectation à l'orientation, thème traité par l'inspection générale de l'éducation nationale dans le cadre de son programme annuel de travail.

La complexité de l'affectation en filières professionnelles a conduit naturellement les rapporteurs à relever les fortes contraintes qui pèsent sur le système avant de décrire les divers modes de fonctionnement qu'ils ont pu observer, de dresser les divers constats relatifs aux affectations et d'émettre un ensemble de « *propositions susceptibles d'améliorer la capacité académique d'anticipation des effectifs à accueillir dans la voie professionnelle* ».

1. LE SYSTÈME DANS SON CONTEXTE

1.1. Le contexte réglementaire

1.1.1. Relatif à l'orientation

L'affectation des élèves étant une conséquence de l'orientation, il convient de revenir rapidement sur celle-ci.

- L'orientation est soumise à des règles de procédure : à l'issue de la classe de troisième, constituant le cycle d'orientation, la famille est appelée à émettre trois vœux :
 - passage en classe de seconde générale ou technologique ;
 - passage en voie professionnelle, pour préparation d'un CAP ou d'un BEP ;
 - redoublement de la classe de troisième.

Le conseil de classe, en fonction du « bilan » scolaire de l'élève, propose l'une de ces voies.

La décision arrêtée par le chef d'établissement est notifiée à la famille. En cas de désaccord, un dialogue est instauré avec la famille ; si celui-ci persiste la famille peut contester cette décision auprès de la commission d'appel départementale (art. 13 du décret n° 90-484 du 14 juin 1990).

- Le calendrier de l'orientation s'inscrit dans un contexte contraignant puisque fixé par une réglementation nationale applicable sur l'ensemble du territoire. La circulaire ministérielle n° 2000-12 du 20 janvier 2000 disposait que les derniers conseils de classe de troisième devaient se tenir au plus tôt à partir du 13 juin 2000, ceci afin de ne pas perturber la fin de l'année scolaire.

Ces dispositions relatives à l'orientation ont des incidences directes sur les procédures et les calendriers d'affectation comme cela sera étudié ultérieurement.

La décision d'orientation en fin de classe de troisième, qui conditionne l'affectation, est arrêtée à partir des résultats scolaires de l'élève et/ou de son projet personnel. Elle est connue mi-juin au plus tôt et porte sur un niveau large : redoublement, voie générale ou technologique, voie professionnelle.

1.1.2. Relatif à l'affectation

Le décret n° 90-484 précise, dans son article 16, que l'affectation est de la compétence de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale, pour les formations implantées dans son département. Il est assisté d'une commission dont la composition et le fonctionnement ont été définis par un arrêté ministériel du 14 juin 1990.

La juxtaposition des deux dispositifs devrait théoriquement conduire à une distinction d'autant plus nécessaire que l'orientation est un acte pédagogique alors que l'affectation relève du processus administratif.

Le principe de la séparation vise à éviter les effets pervers de rétention ou d'éviction d'élèves de la part des établissements d'origine ou d'accueil et, sur bien des points, les procédures respectives concrétisent leur caractère distinct :

- dans le temps, puisque l'affectation succède à l'orientation ;
- dans les responsabilités de prise de décision : chef d'établissement pour l'orientation et inspecteur d'académie pour l'affectation ;
- dans l'espace, puisque la commission d'affectation se réunit, théoriquement, à l'inspection académique.

Cependant, en bout de chaîne, les deux démarches se rejoignent et nécessitent des articulations souvent difficiles, essentiellement pour la voie professionnelle, dans la mesure où l'affectation, dont l'objectif réside dans la concrétisation des décisions d'orientation, va devoir prendre en compte l'existence, ou non, des formations demandées ainsi que le nombre de places disponibles.

1.1.3. Le contexte réglementaire relatif à l'articulation « orientation - affectation »

Il a été indiqué précédemment que les services ministériels avaient la maîtrise totale du calendrier des procédures d'orientation, mais, dans les faits, leurs décisions influent sur le calendrier de l'affectation.

Compte tenu des délais nécessaires au déroulement des conseils de classe, à la formulation des décisions d'orientation, aux éventuels appels et à la notification finale, l'affectation se trouve contrainte à l'excès aussi bien dans ses procédures que dans son calendrier.

Il en résulte une forte interdépendance entre les deux opérations qui, contrairement au principe affiché de leur séparation, conduit à des dates de notifications parfois si tardives que l'ensemble des procédures et leur cohérence peuvent en être sérieusement affectées.

1.1.4. L'organisation du troisième trimestre

Dans son rapport consacré aux « moyens de remédier au raccourcissement du troisième trimestre de l'année scolaire » l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale (rapport n° 98-0037 de mai 1998 Thierry Bossard et Jean Louis Devaux) dressait le constat suivant : « l'organisation des conseils de classe du troisième trimestre dans les collèges mais plus encore dans les lycées doit prendre en compte plusieurs exigences qui, pour être légitimes, n'en sont pas moins contradictoires voire inconciliables :

- assurer la participation des parents, ce qui tend à placer les conseils en fin de journée ;
- maintenir aussi longtemps que possible l'activité des établissements et le travail des élèves, ce qui incite à placer les conseils le plus près possible de la fin de l'année ;
- veiller à la cohérence des décisions prises par les conseils de classe ce qui a des conséquences sur la présidence de ces conseils ;
- assurer de bonnes conditions de dialogue avec les familles ce qui impose de laisser du temps entre les conseils et les commissions d'appel ;
- veiller au bon déroulement des épreuves d'examen ce qui exige de tenir les conseils avant le début des épreuves ;
- respecter les exigences élémentaires de la vie privée des enseignants ce qui limite la plage horaire pour tenir les conseils en soirée ».

<p>La volonté de concilier ces multiples exigences conduit à des solutions de compromis et confirme la réalité des difficultés dans lesquelles se débattent les chefs d'établissements.</p>
--

1.2. Le contexte de l'offre de formation

1.2.1. Caractéristiques et problématique de l'offre de formation

En matière de formation professionnelle l'offre de formation se caractérise par une forte spécialisation dès la classe de seconde professionnelle qui, de fait, dicte l'affectation et peut conduire à d'assez importantes distorsions avec les vœux des familles. Ainsi recense-t-on 218 spécialités de CAP et 43 spécialités de BEP.

Au niveau académique cette offre de formation est, par définition, variable puisque fortement influencée par les caractéristiques socio-économiques locales. Elle dépend en outre de la capacité des autorités académiques, conjointement avec les autorités régionales, à faire évoluer la carte des formations dans le cadre du schéma prévisionnel des formations et en liaison avec les observatoires régionaux emploi-formation (OREF).

Les contraintes, parfois contradictoires, qui perturbent l'évolution de la carte des formations sont bien connues :

- les demandes sociales, souvent conditionnées par les moyens des familles ;
- les débouchés professionnels ;
- l'aménagement du territoire ;
- le comportement familial : attitude consumériste et faible mobilité ;
- la situation quantitative du corps professoral (excédent dans certaines disciplines déficit dans d'autres).

S'y ajoutent d'autres facteurs de rigidité :

- Les facteurs d'ordre géographique

Les contraintes d'ordre géographique constituent un facteur important de rigidité notamment vis-à-vis de familles souvent attachées aux considérations de proximité : en raison des « inconnues » avec lesquelles sont perçues psychologiquement les structures éloignées et/ou situées en grande ville, générant de surcroît des complications et des frais de transport. Le problème se pose notamment de la carte des implantations des lycées professionnels dans les départements étendus et peu peuplés (type Ardèche) avec des capacités d'internat inférieures aux besoins.

- Des conditions plus difficiles pour les jeunes filles

Ces facteurs de difficultés sont essentiellement d'ordre psychologique, dans la mesure où la plupart des filières du secteur de la production sont encore trop fortement perçues comme étant des voies essentiellement masculines et où l'on note une attitude souvent restrictive des familles à admettre que les jeunes filles rejoignent une structure géographiquement éloignée. Ces préventions sont parfois fortes dans les familles d'origine immigrée.

Il n'en demeure pas moins qu'une évolution de la carte des spécialités est indispensable : trop de formations non porteuses d'emploi perdurent, trop de spécialités restent offertes par des établissements trop voisins.

Il conviendra de sortir de ces cloisonnements traditionnels, facteurs de hiérarchisation, voire de ségrégation, dans des conditions qui seront évoquées en conclusion.

1.2.2. L'articulation orientation - affectation - offre de formation

L'orientation vers la voie professionnelle trouve sa concrétisation dans une affectation dépendant de l'offre de formation quantitative et qualitative existante.

L'adéquation est difficile à opérer comme le font apparaître les divers constats (cf. chapitre 3).

Ces difficultés d'ajustement tiennent certes au fait que la demande de formation reste fortement conditionnée par la représentation que se font les jeunes et leurs familles d'un métier. Mais pour sa part, l'offre de formation ne permet pas toujours l'aboutissement d'un projet professionnel structuré.

En outre, le peu de lisibilité, le manque de transparence et la grande diversité des modes de gestion et des critères de sélection conduisent à des dysfonctionnements souvent mal compris.

Tout ceci aboutit à une situation d'autant plus insatisfaisante qu'elle s'inscrit dans un système complexe et pyramidal à trois étages où l'on passe d'une décision initiale d'orientation large à une affectation spécialisée par définition plutôt réductrice pour aboutir, dans de trop nombreux cas, soit à une spécialisation non souhaitée, soit, dans les cas extrêmes, à un rejet pur et simple.

1.3. Éléments du contexte influant sur les effectifs

1.3.1. Les représentations de la filière professionnelle

L'image de l'enseignement professionnel présente plusieurs caractéristiques négatives :

- INDUITE PAR LES COMPORTEMENTS INSTITUTIONNELS

Le premier constat est que l'orientation en filière professionnelle reste, en soi, une voie peu gratifiante par rapport à d'autres offertes par le système éducatif. Une telle orientation est, en effet, encore souvent perçue comme ne procédant pas d'un choix délibéré de l'élève, mais découlant d'un bilan négatif au collège, celui de son incapacité à accéder à la classe de seconde générale et technologique.

C'est cette perception que peuvent encore avoir certains professeurs de collège qui intègrent dans leur discours la perspective d'une telle orientation comme une menace pesant potentiellement sur l'élève : « Si tu n'améliores pas tes résultats, tu finiras par te retrouver en lycée professionnel ».

Même si ce genre de propos est à juste titre dénoncé comme ayant des incidences néfastes au regard des efforts menés par d'autres enseignants pour promouvoir tout ce qui a trait au projet personnel de l'élève, il reste que les standards dominants et volontaristes de l'institution scolaire demeurent ceux qui privilégient la « voie longue » des enseignements dispensés en LGT.

Force est, en effet, de constater que le taux de passage en seconde constitue pour l'administration centrale un indicateur de référence pour évaluer les performances respectives des académies.

Par exemple l'académie de Grenoble a cru devoir créer cette année 23 sections nouvelles de seconde pour corriger un fléchissement du taux d'entrée en seconde constaté ces dernières années.

Le satisfecit récemment accordé par les médias à l'académie de Rennes procède de ce même critère d'évaluation.

- INDUITE PAR LA REPRESENTATION QU'ONT LES FAMILLES DES FILIERES PROFESSIONNELLES, QUI SE CARACTERISE PAR :
 - Une tendance accentuée des familles à subordonner l'aboutissement du projet personnel de leurs enfants à la poursuite d'études sanctionnées par un diplôme de niveau IV.
 - Une sorte de circonspection de parents d'élèves à l'égard des politiques fortement affichées comme étant de « réussite », alors qu'à leurs yeux les filières véritablement porteuses sont mal identifiées.
 - Une tendance aussi à une moindre crédibilité de la part de ces mêmes parents qui peuvent percevoir un certain hiatus entre le discours des représentants de l'institution (professeurs et conseillers d'orientation psychologues) chargés de promouvoir la voie professionnelle et l'orientation généralement autre de leurs propres enfants.
 - Une propension à établir une certaine corrélation entre établissements à population scolaire difficile (collèges situés en ZEP et zones sensibles) et fort taux d'orientation des élèves de ces collèges vers les lycées professionnels.

Par ailleurs, il semblerait, de manière plus conjoncturelle, que les mouvements de grève ayant affecté l'an dernier les lycées professionnels et relatés en leur temps par les médias aient pu, pour certains parents, avoir des incidences négatives au regard d'une éventuelle orientation en lycée professionnel.

1.3.2. La démographie

Bien que la population des élèves de troisième soit légèrement croissante à la rentrée 2000 :

– rentrée 1997	596.225
– rentrée 1998	593.330
– rentrée 1999	573.626
– rentrée 2000	578.944

elle est restée fondamentalement décroissante sur les quatre dernières années. Cette baisse sera accentuée au cours des prochaines années comme le laisse prévoir l'évolution des effectifs en classe de sixième :

– rentrée 1997	671.965
– rentrée 1998	660.562
– rentrée 1999	654.939
– rentrée 2000	647.639.

La répercussion du phénomène est différente entre les secondes générales et technologiques et les secondes professionnelles, ces dernières étant en constante décroissance alors que les premières évoluent à la hausse :

	2 ^{ndes} générales et technologiques	2 ^{ndes} professionnelles
rentrée 1997	410.962	189.582
rentrée 1998	401.161	186.791
rentrée 1999	397.241	180.831
rentrée 2000	405.323	170.240

Si les capacités d'accueil des secondes générales et technologiques conservent le même taux de remplissage, il faut s'attendre à une amplification de la baisse des effectifs des lycées professionnels.

1.3.3. La reprise économique

Il faut signaler, parmi les facteurs ayant pu contribuer à un certain fléchissement de la demande d'admission en lycée professionnel, celui de la reprise économique.

Celle-ci peut avoir pour effet d'inciter les jeunes (parfois plus motivés par un souci de meilleure aisance économique que par l'obtention d'un diplôme) à rompre avec le système scolaire pour occuper un emploi salarié, y compris sous les formes les plus précaires. Il conviendra d'encourager toutes initiatives visant à ne pas rompre le lien avec l'institution scolaire, notamment par la validation des acquis professionnels.

Sans qu'il soit encore possible de mesurer l'incidence réelle de ce phénomène, certains indices doivent néanmoins être pris en considération : c'est ainsi que dans l'académie de Grenoble, le département de la Haute-Savoie, dont la prospérité économique est forte et le taux de chômage faible, enregistre la plus importante diminution de candidatures en BEP (- 7 %).

1.3.4. La concurrence de l'enseignement privé et de l'apprentissage

▪ LE SECTEUR PRIVE

On constate tout d'abord que le secteur privé attire un certain nombre d'élèves « par défaut » dans la mesure où des familles, souvent inquiètes en attente d'affectation, inscrivent leurs enfants dans des établissements privés.

On observe, par ailleurs, dans des académies où ce secteur est le plus développé, que nombre d'établissements privés se placent en position concurrentielle plus offensive en procédant, dès le mois de mars, à des pré-recrutements donnant lieu, dans certaines académies, à versement « d'arrhes ».

On doit signaler enfin une propension marquée des établissements privés à développer cette concurrence par une extension, voire par une redéfinition, de leur carte des formations. C'est ainsi qu'il a pu être constaté dans l'académie de Lille que l'enseignement privé a tendance à « ouvrir des formations fermées par l'enseignement public ».

▪ L'APPRENTISSAGE

La formule de l'apprentissage, qui est assortie d'une part de rémunération, peut concourir également à attirer vers elle des jeunes dans des proportions d'autant plus difficiles à préciser que les contrats d'apprentissage peuvent être signés jusqu'à la fin de l'année civile.

La description du contexte dans lequel le système doit répondre à des objectifs aujourd'hui difficilement conciliables, montre bien les contraintes lourdes et multiples auxquelles il est soumis.

Leur forte influence, d'ordre réglementaire ou environnemental, sur les modes de gestion et sur les pilotages académiques explique mieux les écarts que l'IGAENR a pu constater entre une réglementation nationale, d'apparence cohérente, et les pratiques locales qui s'en écartent souvent par seul souci fonctionnel.

2. OBSERVATIONS DU FONCTIONNEMENT ACADÉMIQUE

2.1. Application académique des principes de l'orientation

Au préalable, l'IGAENR tient à souligner que le rôle crucial que doivent jouer en amont les chefs d'établissement, les professeurs principaux et les conseillers d'orientation psychologues dans le processus d'éducation à l'orientation se révèle nettement insuffisant et fort inégal selon les académies, en ce qui concerne l'aide à la valorisation de l'enseignement professionnel.

La nécessité d'une remédiation conduira à formuler des propositions (cf. propositions 4.1.).

Par ailleurs, l'IGAENR a relevé que les dates du calendrier ministériel fixant les conseils de classe du troisième trimestre ne sont pas toujours respectées. C'est ainsi qu'on a pu observer que la date de début de ces conseils a été interprétée comme étant en fait l'échéance ultime de réunion de ces conseils. Ceux-ci se sont tenus, pour nombre d'entre eux, dans les trois ou quatre jours qui ont précédé cette date.

On comprend toutefois les motifs de telles démarches visant à permettre, en bout de processus, une notification d'affectation suffisamment rapide pour en assurer l'efficacité. On note en effet que la décision tardive d'affectation vide de son principal intérêt l'ensemble des procédures qui y ont conduit : les familles ne sont plus contactables, les listes supplémentaires restent en suspens tout l'été et la rentrée est alors l'occasion d'un brassage incessant de dossiers entre établissements qui rompt le lien qui existait à l'origine entre décision d'orientation, prise en compte des vœux et affectation définitive. C'est dans ce temps de latence, d'ailleurs souvent prolongé bien au-delà de la rentrée, que se produisent à la fois les déperditions d'effectifs et les affectations par défaut qui concernent le plus souvent les élèves en plus grande difficulté.

De ce fait, l'IGAENR sera conduite à formuler des propositions tendant à modifier un calendrier dont le respect, compte tenu des phases incompressibles qui l'accompagnent, se révèle néfaste à un bon fonctionnement du système (cf. proposition 4.2.).

2.2. Les dispositifs académiques d'orientation-affectation

2.2.1. La pré-affectation

Dans le but de mieux anticiper la rentrée dans le milieu professionnel, de rares expérimentations académiques (Nantes, Montpellier, Rennes partiellement) ont conduit à la mise en œuvre d'une procédure de pré-affectation. Mais les évaluations menées sur ces initiatives mettent en exergue notamment les nombreuses perturbations qui s'en sont suivies dans le fonctionnement du troisième trimestre, sans qu'il soit réellement prouvé que les taux de remplissage ou les taux de satisfaction des vœux en aient été sensiblement améliorés, à l'exclusion de ceux concernant les publics en difficulté (élèves des troisièmes d'insertion et des élèves des SEGPA) pour lesquels cette procédure semble mieux avoir répondu aux attentes.

Dans ces conditions, il est clair qu'il pourrait être mis fin sans dommage à cette procédure si, conformément aux propositions de l'IGAENR, le calendrier ministériel fixant le début des conseils des classes de troisième du troisième trimestre était avancé au début juin.

2.2.2. Le fonctionnement observé

▪ LA COLLECTE DES VŒUX D'AFFECTION

Elle est organisée en parallèle avec la procédure d'orientation. Dès le début du deuxième trimestre, les familles émettent un vœu provisoire d'orientation. Les conseils de classe du deuxième trimestre formulent un avis provisoire. Un dialogue s'installe alors entre le principal et la famille. Tous les élèves ayant reçu un avis provisoire d'orientation vers un BEP sont invités à formuler des vœux d'affectation. La procédure définitive se tient au troisième trimestre où le conseil de classe émet un avis définitif. Or les avis du troisième trimestre différents des avis provisoires sont en nombre significatif.

▪ LE CALENDRIER

La mission d'inspection a permis de relever l'excessive étroitesse du calendrier qui oblige à agir dans la précipitation. Ceci peut générer une vulnérabilité du système : c'est ainsi qu'une difficulté informatique, survenue au CATI d'Aix-Marseille, a retardé de près d'une semaine la suite du déroulement des opérations.

Un calendrier très serré pour le déroulement des opérations précitées

Celles-ci sont essentiellement concentrées sur la deuxième quinzaine de juin, ainsi qu'en témoigne le calendrier fixant le déroulement des opérations dans l'académie de Grenoble.

De plus, les impératifs de dates entraînent un chevauchement inéluctable entre les procédures d'orientation et d'affectation. L'académie d'Aix-Marseille a, par exemple, pour des considérations de gain de temps, purement et simplement inversé l'ordre des procédures en faisant précéder la tenue des commissions d'appel par celle des commissions préparatoires à l'affectation (avec la mise en place d'un système particulier de vœux pour les élèves de troisième ayant interjeté appel d'une décision de non passage en seconde générale et technologique).

Date	Niveau troisième	Niveau seconde
Du 6 au 10 juin		Conseils de classe
Mardi 13 juin	Conseils de classe & Saisie des vœux	Saisie des vœux & Envoi des dossiers
Mercredi 14 juin		
Jeudi 15 juin		
Vendredi 16 juin	Saisie des vœux & Envoi des dossiers	Commission d'appel
Samedi 17 juin		Commission d'appel (matin)
Lundi 19 juin		Saisie des vœux & Envoi des dossiers
Mardi 20 juin	Commission d'appel (après-midi)	Saisie des vœux & Envoi des dossiers
Mercredi 21 juin	Commission d'appel	
Jeudi 22 juin	Fin de saisie des vœux (avant 18h) Et date limite de l'envoi des dossiers	
Vendredi 23 juin	<ul style="list-style-type: none"> - Préaffectation par le CERIAG sur vœu n°1 en 2^{nde} GT du lycée de secteur - Transmission par le CERIAG aux IA (avant 12h) des statistiques de la pré affectation - Validation de la préaffectation par les IA (avant 18h) 	
Samedi 24 juin	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission par le CERIAG des résultats de la pré affectation aux établissements d'accueil - Communication aux établissements d'accueil, par le CERIAG, des listes de candidats en BEP et 2^{nde} GT faisant l'objet d'une procédure spécifique 	
Lundi 26 juin	<ul style="list-style-type: none"> - Notification d'affectation par les établissements d'accueil aux élèves préaffectés en 2^{nde} GT - Commissions de classement des dossiers BEP et 2^{nde} GT faisant l'objet d'une procédure spécifique 	
Mardi 27 juin	<ul style="list-style-type: none"> - Commissions de classement des dossiers BEP et 2^{nde} GT faisant l'objet d'une procédure spécifique - Saisie minitel dans les établissements d'accueil des résultats de ces commissions - Commission départementale d'affectation sur vœu n°1 en 2^{nde} GT (privé, dérogation...) 	
Mercredi 28 juin	<ul style="list-style-type: none"> - Commissions de classement des dossiers BEP et 2^{nde} GT faisant l'objet d'une procédure spécifique (matin) - Saisie Minitel par les établissements d'accueil des résultats des commissions de classements en BEP et 2^{nde} GT faisant l'objet d'une procédure spécifique - Commission départementale (suite si nécessaire le matin) 	
Jeudi 29 juin	<ul style="list-style-type: none"> - Fin de saisie Minitel par les établissements d'accueil des résultats des commissions de classement en BEP et 2^{nde} GT faisant l'objet d'une procédure spécifique (avant 12h) - Saisie UNIX par les IA des résultats de la 1^{ère} commission départementale (avant 17h) - Tri CERIAG et transmission aux établissements d'accueil des résultats (par TELECH pour les établissements publics de l'Education Nationale et listes pour les lycées agricoles) - Transmission aux IA par le CERIAG des listes de candidats non affectés en 2^{nde} GT, en vue de la 2^{ème} commission départementale 	
Vendredi 30 juin	<ul style="list-style-type: none"> - Notification d'affectation par les établissements d'accueil aux élèves concernés : BEP, 2^{nde} GT « procédure spécifique », 2^{nde} GT affectés en commission départementale - Commission départementale d'affectation sur vœux n°2 ou 3 en 2^{nde} GT des élèves non encore affectés (après-midi) 	
Samedi 1 ^{er} juillet	<ul style="list-style-type: none"> - Saisie Unix par les IA des résultats de la 2^{ème} commission départementale (avant 12h) - Transmission par le CRIAG de ces résultats sous TELECH aux établissements d'accueil - Transmission aux établissements d'origine des résultats de l'affectation 	
Lundi 3 juillet	<ul style="list-style-type: none"> - Dernières notifications d'affectation par les établissements d'accueil 	

▪ L'APPEL DE LA DECISION D'ORIENTATION

Le nombre des appels, révélateur de la qualité du dialogue entre principaux, COP, professeurs principaux, familles varie dans une fourchette allant de 1,5 à 4 %. On constate que 30 à 50 % des décisions après appel sont favorables aux familles. Il en découle qu'en moyenne près de 1,5 % seulement des familles des élèves de troisième est insatisfaite, ce qui peut expliquer en partie les désaffections pour la voie professionnelle.

2.2.3. *Les commissions d'affectation*

▪ LEUR FONCTIONNEMENT

L'IGAENR tient à souligner que, dans de nombreuses académies, le rôle assigné aux commissions départementales par l'arrêté du 14 juin 1990 est peu respecté. Trop souvent, en effet, les pouvoirs réels d'affectation sont exercés, au mépris des textes réglementaires, par des sous-commissions présidées et/ou animées par les chefs d'établissements parfois assistés de leurs équipes enseignantes qui procèdent au tri des dossiers et à une sélection sans que les autorités compétentes jouent le rôle de régulation et d'arbitrage qui leur a été attribué.

La typologie de ces commissions se révèle ainsi très contrastée :

- chambre d'enregistrement à Versailles par exemple, où la procédure « pré-affectation multidossiers » (PAM) s'est chargée d'accomplir le travail ;
- institution départementale privilégiant la sectorisation par filière (Ariège, Côtes d'Armor) ;
- commission en établissement avec la participation de professeurs fonctionnant par filière et par établissement (dans la Haute-Garonne notamment).

Dans les divers systèmes retenus, il n'y a jamais examen du dossier global du candidat.

▪ LES CRITERES D'AFFECTION

Après analyse des situations locales, l'IGAENR relève l'extrême hétérogénéité des critères, aussi bien sur la forme (recommandations orales ou écrites) que sur le fond.

On constate souvent que les critères sont rarement académiques et que le pouvoir de les fixer est anormalement laissé aux commissions. De ce fait, on assiste à une hiérarchisation qui, selon les cas, va privilégier :

- le rang du vœu ;

- le dossier scolaire ;
- l’assiduité ;
- le comportement ;
- la motivation ;
- les redoublants de troisième ou de seconde ;

de telle sorte qu’un même candidat est classé différemment selon les lycées où il est susceptible d’être accueilli.

A titre d’exemple, on peut indiquer que les refusés (de l’ordre de 50 % en hôtellerie en Côtes d’Armor) le sont principalement par rapport à leur comportement, leur dossier ou leur motivation.

Par ailleurs, certains critères peuvent avoir des effets importants : ainsi, à Versailles, un bonus de 75 points est donné aux redoublants de troisième et un bonus de 25 points aux élèves de troisième technologique. De ce fait, on observe que sont retenus :

- 84 % des redoublants de troisième ;
- 90 % des élèves issus de troisième technologique ;

et que seulement 37,5 % des primants de troisième sont acceptés.

Ce constat conduit l’IGAENR à estimer qu’il convient d’harmoniser les pratiques et d’établir au niveau des académies des critères transparents, harmonisés, applicables à tous et tenant compte de leurs spécificités.

▪ LES MODES DE GESTION

- Deux procédures de gestion ont été observées :
 - dans la procédure **unidossier**, les commissions examinent d’abord les vœux n° 1, puis, dans un deuxième temps, en fonction des places restantes, les vœux de rang supérieur ;
 - dans la procédure **multidossier**, tous les vœux sont examinés simultanément, quel que soit leur rang.

Une étude a été menée dans l’académie de Strasbourg sur l’avantage de l’unidossier. Il en découle que cette procédure aurait permis l’affectation automatique de 2.193 élèves (économisant ainsi 132 commissions) et que 145 commissions auraient eu à examiner 6.587 dossiers de premier vœu (au lieu de 19.959 tous vœux). Au total, 5.790 élèves auraient été affectés sur leur premier vœu, soit 66 % au lieu des 56 % constatés dans la procédure multidossier.

L'académie de Strasbourg a un taux de défection important (29 % cette année et 27 l'an dernier) qui lui permettrait logiquement de procéder à des sur-affectations.

Si cette procédure avait été utilisée, les services du rectorat estiment que 6.151 candidats auraient pu être affectés sur leur premier vœu, soit 70 % du total, dont 2.902 de façon automatique

- Pour les filières à fort taux de pression, l'adéquation entre le nombre de dossiers retenus en liste principale et la capacité d'accueil est variable selon les départements et les académies :
 - quelques académies pratiquent la sur-affectation (Nantes, Montpellier), anticipant ainsi sur les désistements ;
 - la majorité des académies remplit les places proposées ;
 - certaines commissions sont tentées de réduire les capacités d'accueil, pour des raisons pédagogiques (sous-affectation).

- L'outil informatique PAM (procédure d'affectation multidossier)

Deux académies (Versailles, Clermont-Ferrand) utilisent l'outil informatique PAM. Ce logiciel permet, à partir de critères objectifs, d'établir la liste des affectés ainsi que les listes supplémentaires classées. Dans ces conditions, le rôle de la commission d'affectation se place en amont pour participer à la définition des critères qui, pour être entrés dans l'ordinateur, doivent être quantifiés et donc objectifs et transparents. Après le traitement informatique, les commissions ne peuvent que vérifier les résultats du traitement, les entériner ou les modifier à la marge.

2.2.4. Le suivi de l'affectation

- LES CAUSES DE DESISTEMENT SONT MULTIPLES

Il faut d'abord signaler que la collecte des vœux d'affectation ayant lieu le plus souvent après les avis provisoires du conseil de classe du deuxième trimestre et, en tout état de cause, avant les décisions définitives d'orientation et avant celles des commissions d'appel, un certain nombre d'élèves qui n'iront pas en BEP ont émis des vœux. Ce nombre peut parfois être significatif et les bases ne sont pas toujours mises à jour avant la réunion des commissions d'affectation.

De même, les élèves partant ensuite vers le privé, vers l'apprentissage, dans la vie active ou décidant finalement de redoubler, sont inutilement recensés dans les bases.

L'IGAENR reviendra sur ces désistements dans le cadre des propositions pour aboutir à une généralisation raisonnée de la sur-affectation.

▪ LA GESTION DES LISTES SUPPLEMENTAIRES

Dès notification des avis d'affectation (entre le 29 juin et le 5 juillet), les dossiers et les listes supplémentaires sont gérées au niveau des établissements. A partir de cette date, et jusqu'à la rentrée, les proviseurs appellent les élèves sur les listes et parfois se livrent à une « chasse au candidat » retenu dans un autre établissement. Aucun suivi n'est alors possible au niveau départemental ou académique, le système manque totalement de transparence.

C'est dans le cadre de cette procédure qu'existe une marge importante d'amélioration de la procédure d'affectation définitive et d'anticipation de celle-ci.

▪ LE TRAITEMENT DES ELEVES EN ATTENTE D'AFECTATION

C'est à l'établissement d'origine (le collège) qu'il incombe d'informer les familles des élèves non encore affectés et d'engager avec elles le dialogue et les démarches susceptibles de déboucher sur une solution.

- La voie de l'affectation en lycée professionnel

La solution prioritairement recherchée est celle visant à une affectation en lycée professionnel conforme aux vœux du jeune concerné.

Elle peut être facilitée par l'inspection académique, comme c'est le cas dans l'Isère, qui fournit à plusieurs échéances et à l'ensemble des collèges du département une liste par établissement et par spécialité des places vacantes dans les lycées professionnels, résultant, pour la plupart, de désistements. Les démarches en vue de l'affectation se font alors par contacts directs entre principaux de collèges et proviseurs de lycées professionnels concernés. Il est évident que ce type d'ajustement ne permet de satisfaire qu'un nombre limité de cas où il y a adéquation entre vœux prioritaires et places disponibles.

L'approche, souvent observée de la part des principaux, consiste à régler le plus grand nombre de cas possibles en proposant aux élèves de modifier leurs vœux initiaux en les ciblant sur les établissements et spécialités qui ont encore des places disponibles. Il est certain que, plus les spécialités restant offertes s'éloignent des options initialement demandées par les élèves, plus les inscriptions ainsi réalisées correspondent à des situations d'acceptation « résignée » génératrices d'abandons ultérieurs.

On peut, par ailleurs, se demander si l'adhésion à ces candidatures ne procède pas le plus souvent, de la part des lycées d'accueil, du souci de remplir leurs sections insuffisamment pourvues.

Outre le manque de motivation, les causes d'abandon tiennent le plus souvent à la distorsion entre le profil de l'élève et certaines aptitudes requises pour poursuivre utilement dans certaines spécialités. Il faut également signaler le caractère souvent tardif de l'affectation des élèves, postérieurement à la rentrée scolaire et après la phase d'accueil des entrants organisée par le lycée professionnel, qui constitue alors un facteur défavorable pour leur intégration dans l'établissement.

- La voie du redoublement

Les familles non désireuses de donner suite aux propositions d'affectation en lycée professionnel dans des spécialités non souhaitées demandent quelquefois le redoublement de leur enfant, permettant ainsi de différer d'une année l'échéance de l'orientation. Certains collègues, qui sont confrontés à un fléchissement sensible de leurs effectifs, peuvent être enclins à suggérer ce type de solution aux familles.

- Les solutions relevant de la mission générale d'insertion (MGI)

Les voies recherchées dans le cadre de la MGI concernent les élèves sans affectation dont les dossiers sont les plus faibles et qui ne redoublent pas en collège.

Cette procédure concerne un faible nombre d'élèves et semble parfaitement maîtrisée par les principaux.

3. LE CONSTAT DANS LE CADRE DE LA RENTRÉE 2000

La synthèse des remontées des éléments chiffrés fournis par les académies est présentée, en annexe, sous forme de tableaux, et, dans ce chapitre, sous forme de cartes et d'histogrammes.

Le parti a été pris de traiter les données, d'une part, pour les deux secteurs – production, services – et d'autre part, pour cinq spécialités :

- trois, très demandées, du domaine des services : carrières sanitaires et sociales (CSS) ; vente action marchande (VAM) ; hôtellerie et restauration ;
- deux, peu demandées mais porteuses d'emploi, du secteur de la production : bâtiment-gros œuvre ; réalisation d'ouvrages chaudronnés (anciennement structures métalliques).

Cette partie du rapport analyse successivement, pour les deux secteurs et les cinq spécialités :

- l'offre de formation ;
- l'adéquation entre l'offre et les vœux formulés par les élèves ;
- la situation après les commissions d'affectation de juin ;
- les places vacantes à la rentrée 2000.

Les cartes fournissent simultanément deux types d'information :

- le fond de carte a une couleur d'intensité variable en fonction du poids respectif des académies pour le domaine présenté ;
- les « camemberts » et histogrammes détaillent le poids des deux secteurs ou des cinq filières.

Les histogrammes, quant à eux, présentent conjointement, par académie, quatre données différentes normées par rapport à la capacité d'accueil offerte :

- les premiers vœux formulés ;
- les premiers vœux satisfaits en juin ;
- les autres vœux satisfaits en juin ;
- les places vacantes en juin.

En toute logique, le total de ces trois dernières données devrait être systématiquement de 100 %. Les écarts observés peuvent s'interpréter, soit par une qualité insuffisante des données recueillies pour de rares académies, soit par une politique académique qui sera commentée pour chaque cas.

3.1. L'offre de formation en BEP

Elle est présentée avec les cartes n° 1 et 2 dont le fond est identique, l'intensité variant en fonction de la capacité d'accueil de l'académie en BEP à la rentrée 2000, normée par le nombre d'élèves de troisième recensés au cours de l'année scolaire 1999-2000.

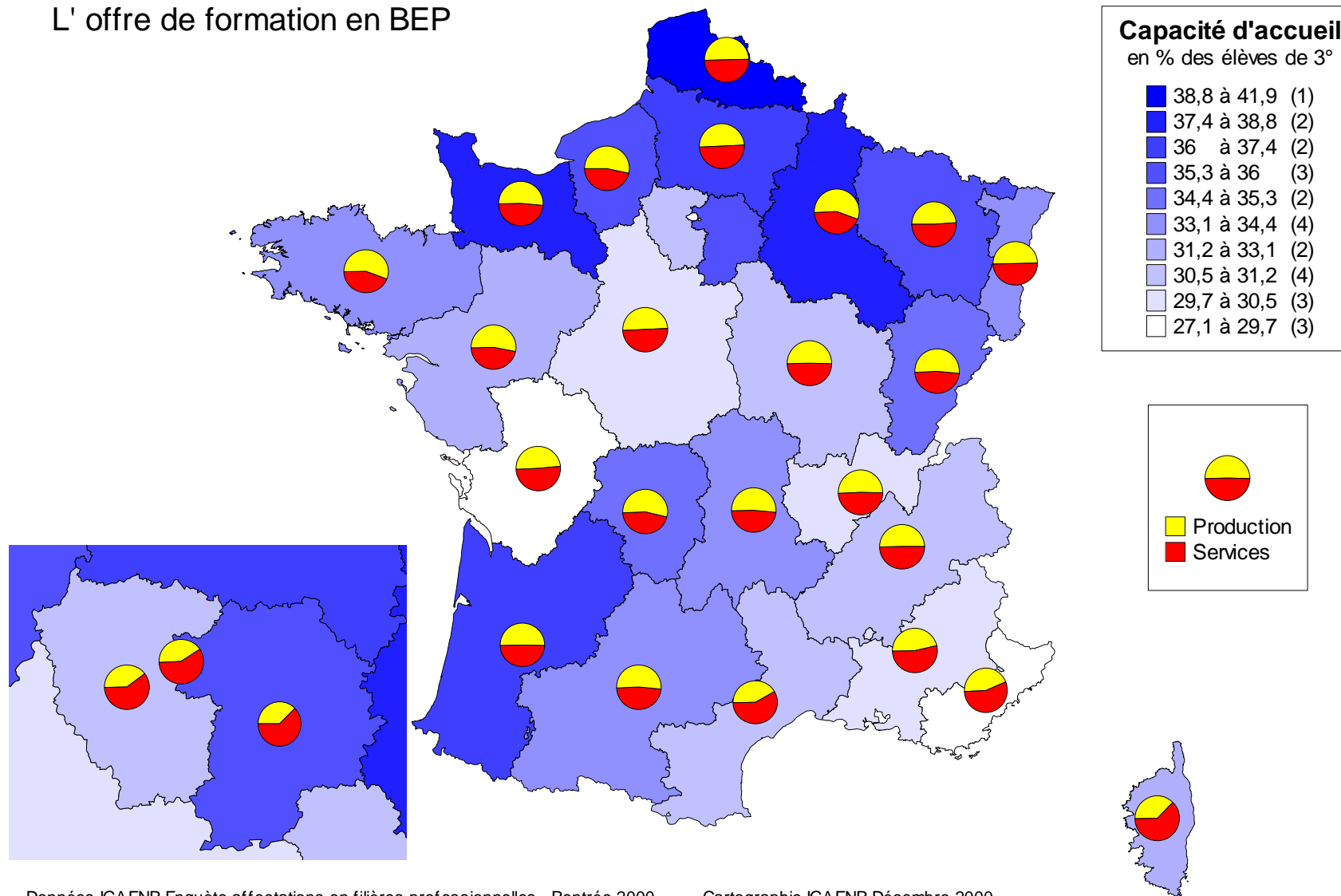
On constate une variation de 27,1 % à 41,9 % en fonction des académies. L'offre est globalement la plus importante à Lille, Caen, Reims, puis Bordeaux ; elle est beaucoup plus faible à Nice, Poitiers, puis Aix-Marseille, Lyon et Orléans-Tours.

La **carte n° 1** présente sous forme de « camemberts » le poids respectif de l'offre dans les deux secteurs : production (secteur jaune) et services (secteur rouge).

Ces poids sont dans l'ensemble équilibré, le secteur des services étant prédominant dans les académies de Créteil, Corse, Montpellier, Paris et Versailles. Celui de la production domine légèrement à Reims et Rennes.

Une analyse approfondie pourra être effectuée lors de la comparaison entre l'offre et la demande de formations.

L' offre de formation en BEP



Données IGAENR Enquête affectations en filières professionnelles . Rentrée 2000

Cartographie IGAENR Décembre 2000.

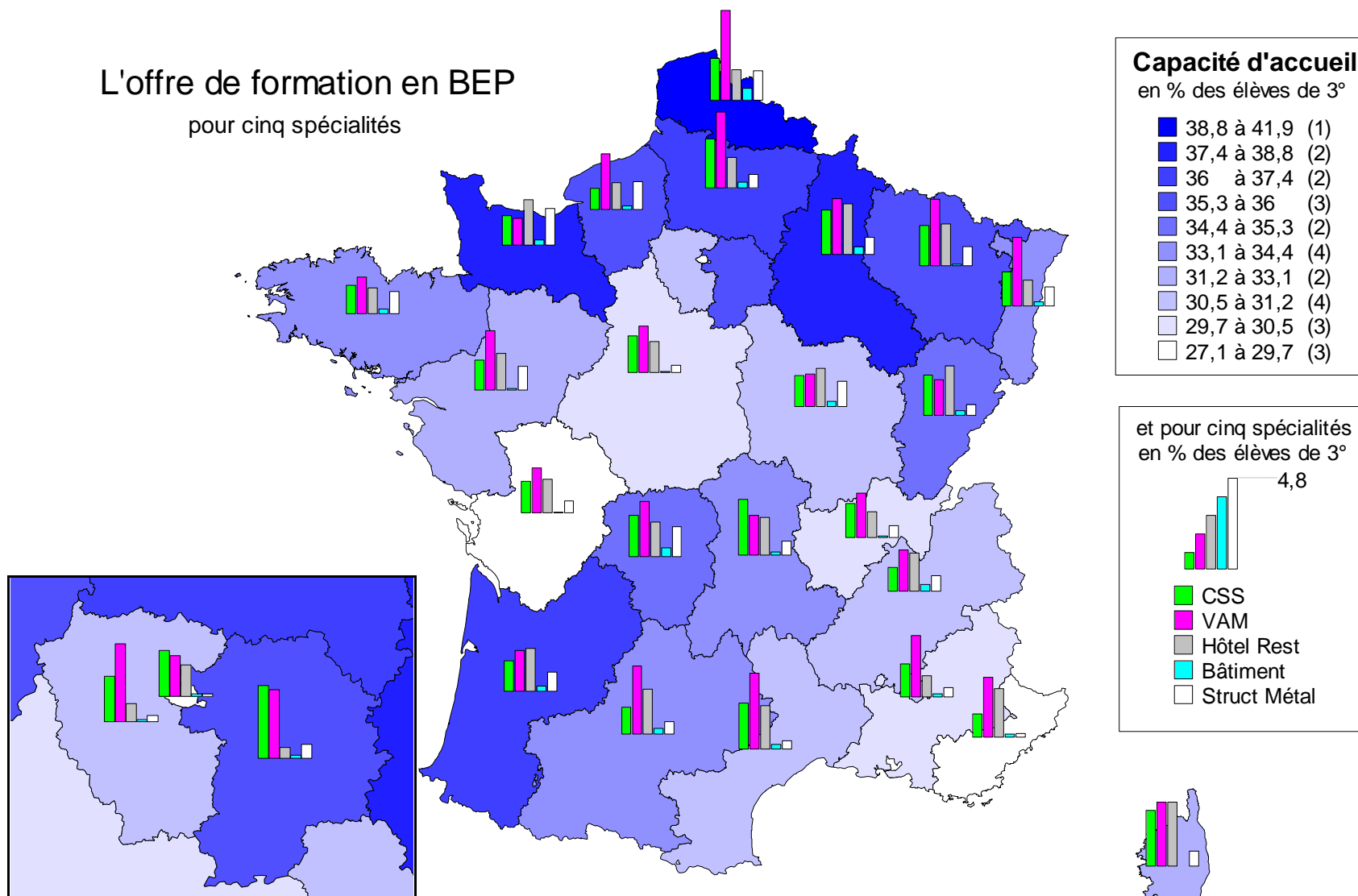
Les histogrammes de la **carte n° 2** détaillent l'offre de formation pour les cinq spécialités de BEP choisies par l'IGAENR.

Cette offre est généralement la plus importante dans les trois spécialités très demandées du secteur des services : elle atteint 4,8 % des élèves de troisième, pour l'académie de Lille, dans la spécialité « vente et action marchande ».

C'est cette spécialité qui est toujours la plus offerte. Viennent ensuite « carrières sanitaires et sociales » et « hôtellerie-restauration ».

Dans le domaine de la production, l'offre est globalement plus faible ; cependant elle est généralement plus importante en « structures métalliques-réalisation d'ouvrages chaudronnés » que dans la spécialité « bâtiment-gros œuvre ».

L'offre de formation en BEP pour cinq spécialités



Données IGAENR Enquête affectations en filières professionnelles. Rentrée 2000.

Cartographie IGAENR Décembre 2000.

3.2. La comparaison entre les premiers vœux et l'offre de formation

Elle est présentée avec les cartes n° 3 et 4 qui ont un fond identique dont l'intensité varie en fonction du nombre de premiers vœux formulés – tous secteurs confondus – normé par la capacité d'accueil globale de l'académie en BEP.

L'écart entre demande et offre varie de -18 % (demande inférieure à l'offre) à 33,1 % (demande supérieure à l'offre).

Deux constats s'imposent globalement :

- l'offre est nettement insuffisante dans les académies de Dijon, Montpellier, Nantes et Rouen, suivies d'Aix-Marseille, Lyon, Orléans-Tours et Poitiers,
- elle est, dans son ensemble, satisfaisante à Bordeaux, Lille et Toulouse, suivies de la Corse, Clermont-Ferrand et Reims.

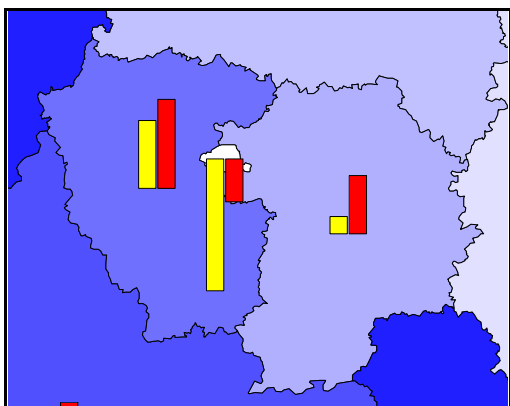
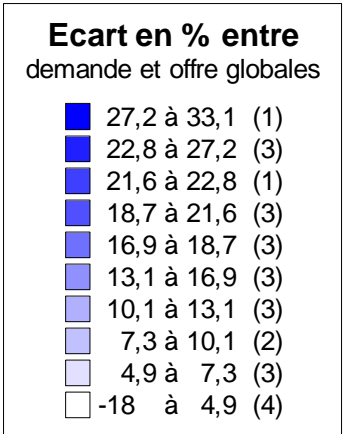
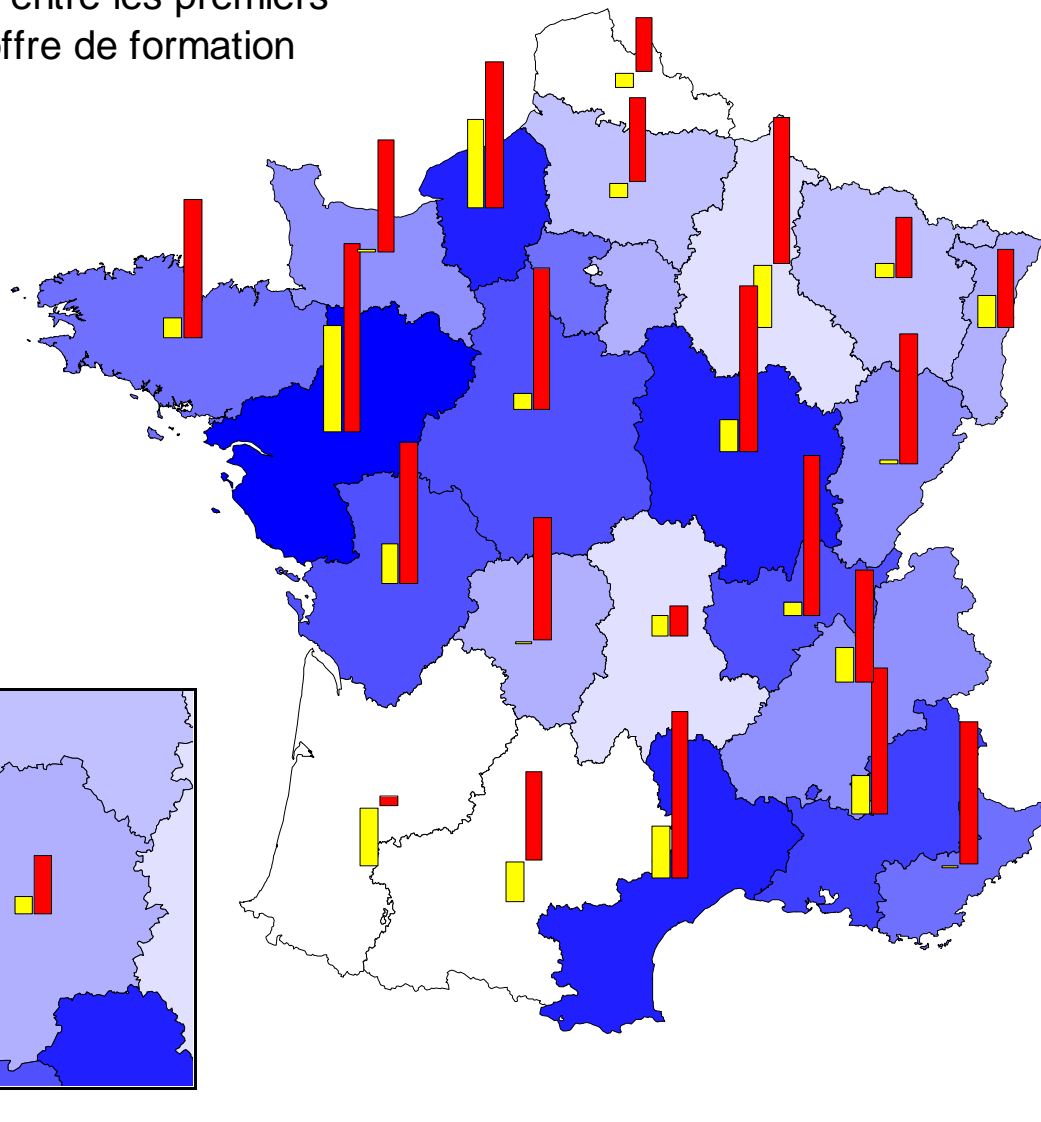
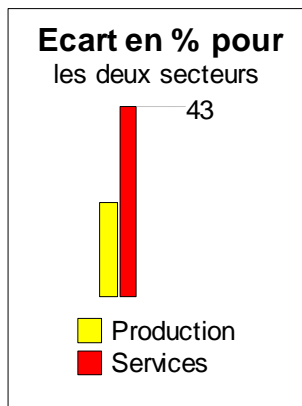
Cependant cette globalisation masque des écarts plus importants entre secteurs et entre spécialités.

Les histogrammes de la **carte n° 3** fournissent, par académie, les écarts entre les deux secteurs de la production (barre jaune) et les services (barre rouge).

La situation devient plus contrastée :

- pour les secteurs des services l'offre est, à l'exception de Paris, insuffisante dans toutes les académies. L'écart atteint 43 % dans l'académie de Nantes, suivi de Rennes, Rouen, Reims, Dijon, Lyon, Montpellier, puis Aix-Marseille et Nice. A contrario, elle est presque suffisante à Bordeaux et à Clermont-Ferrand.
- pour le secteur de la production, le contraste s'amplifie : l'offre est très insuffisante à Nantes, Rouen et Versailles, et trop importante à Bordeaux, Paris et Toulouse. Les académies d'Amiens, Créteil, Orléans-Tours, Lyon, Nancy-Metz et Rennes présentent une situation globalement satisfaisante.

Comparaison entre les premiers voeux et l'offre de formation



Les histogrammes de la **carte n° 4** détaillent la situation pour les cinq spécialités retenues.

On constate :

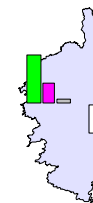
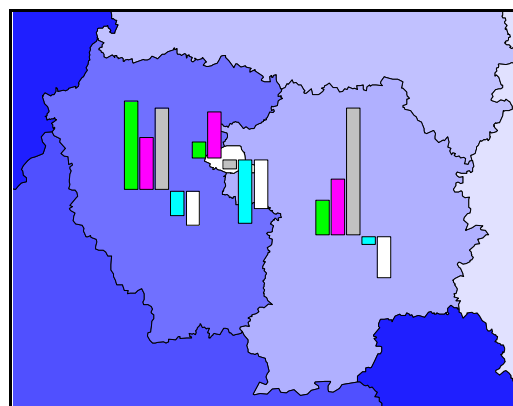
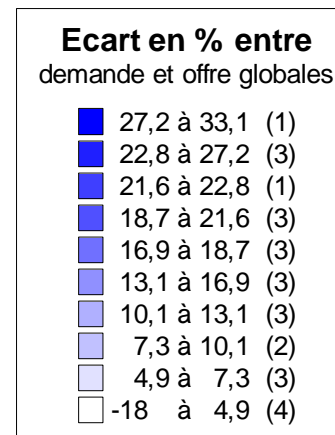
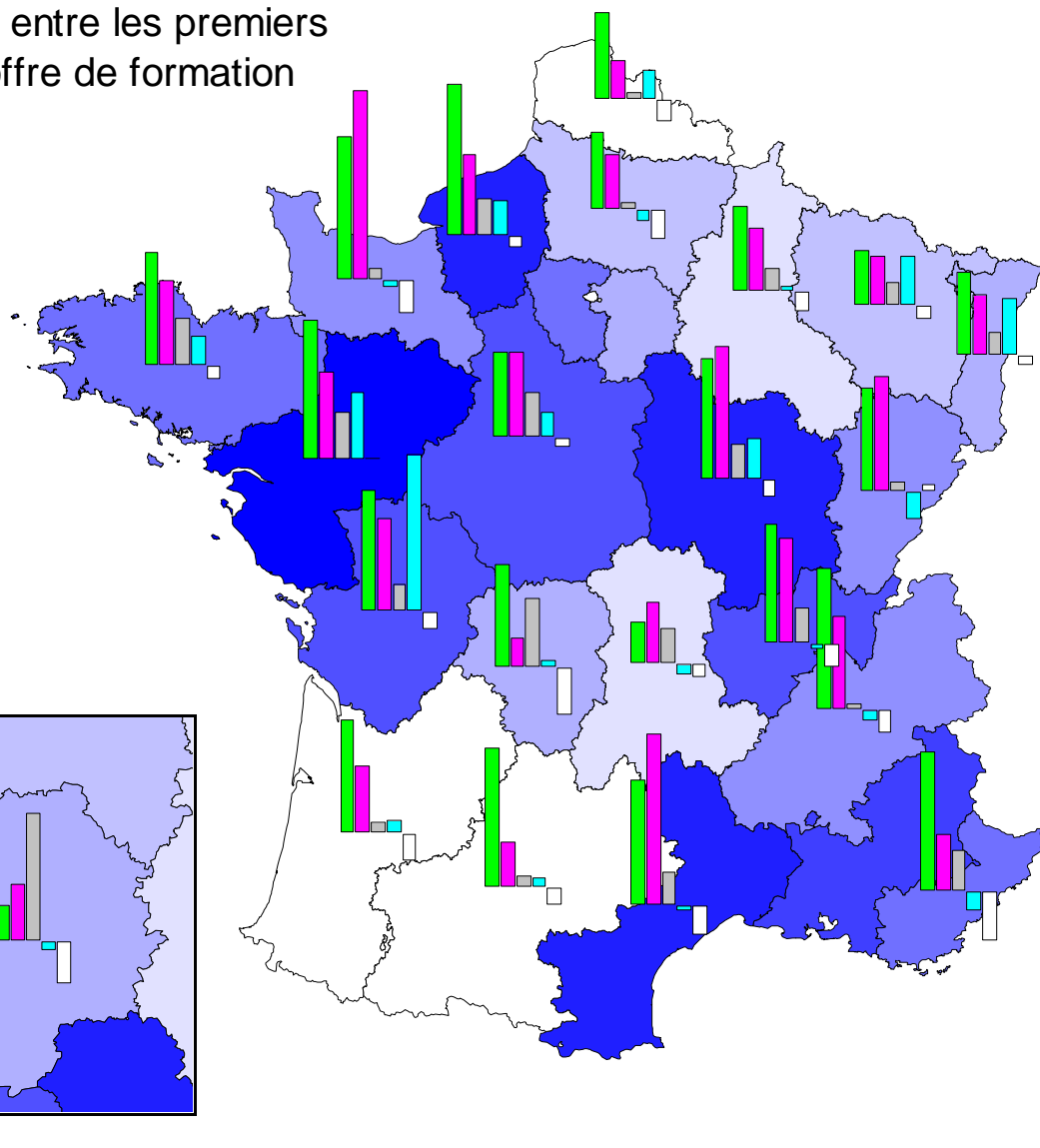
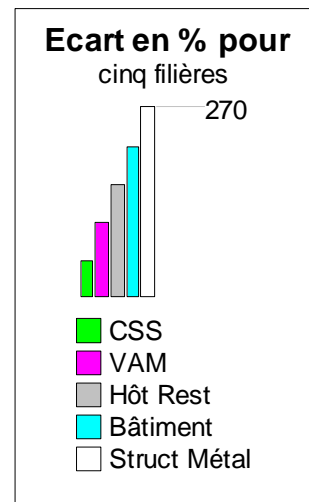
- que l'inadéquation entre demande et offre de formation atteint un maximum de 270 % (Caen et Montpellier pour vente et action marchande et Poitiers pour le bâtiment-gros œuvre),
- une insuffisance généralisée en « carrières sanitaires et sociales » et « vente - action marchande » avec une pointe à Caen et Montpellier,
- un excédent général en « structures métalliques-réalisation d'ouvrages chaudronnés », filière fortement porteuse d'emplois,
- que la situation dans le domaine du bâtiment-gros œuvre est nettement plus contrastée, l'offre est très insuffisante à Nantes, Poitiers et Strasbourg, puis Dijon, Rennes et Rouen.

A cette étape de la présentation, on ne peut que constater une inadéquation généralisée, globalement et dans les détails, de l'offre de formation à la demande des élèves et des familles.

Une analyse approfondie, prenant en compte les possibilités d'emploi et permettant d'aboutir à une meilleure adéquation s'impose. Elle doit être menée au sein de chaque académie.

L'IGAENR se doit, de plus, de noter que la présentation est globalisée pour chacune des spécialités et que des contrastes importants peuvent exister entre les établissements offrant ces filières selon leur localisation et/ou leur réputation.

Comparaison entre les premiers voeux et l'offre de formation



3.3. Le bilan de l'affectation en BEP à la rentrée 2000

Il est présenté sur sept histogrammes, le graphisme utilisé est le suivant :

- la barre de gauche représente, en rouge, le poids des admis vœu n° 1 (à l'exception de l'académie de Montpellier qui n'a pas été en mesure, du fait de la pré-affectation, d'affiner ses réponses), en vert les autres admis et en jaune les places vacantes en juin
- la barre de droite, en bleu, recense les vœux n° 1.

COMMENTAIRES

La logique voudrait que la première barre atteigne systématiquement 100 %. Les écarts constatés peuvent provenir :

- si l'on est en-dessous : de places réservées, de fait, pour les redoublements ou des commissions d'affectation qui ne proposent pas le remplissage des divisions baissant ainsi les capacités théoriques d'accueil ;
- si l'on est au-dessus : « d'une sur-affectation » décidée par l'autorité rectorale essentiellement pour palier les défections (Nantes et Montpellier) ;
- *dans les deux cas, les regroupements pratiqués masquent des disparités liées au fait qu'au sein d'un même secteur des spécialités ou établissements sont demandés de façon différente.*

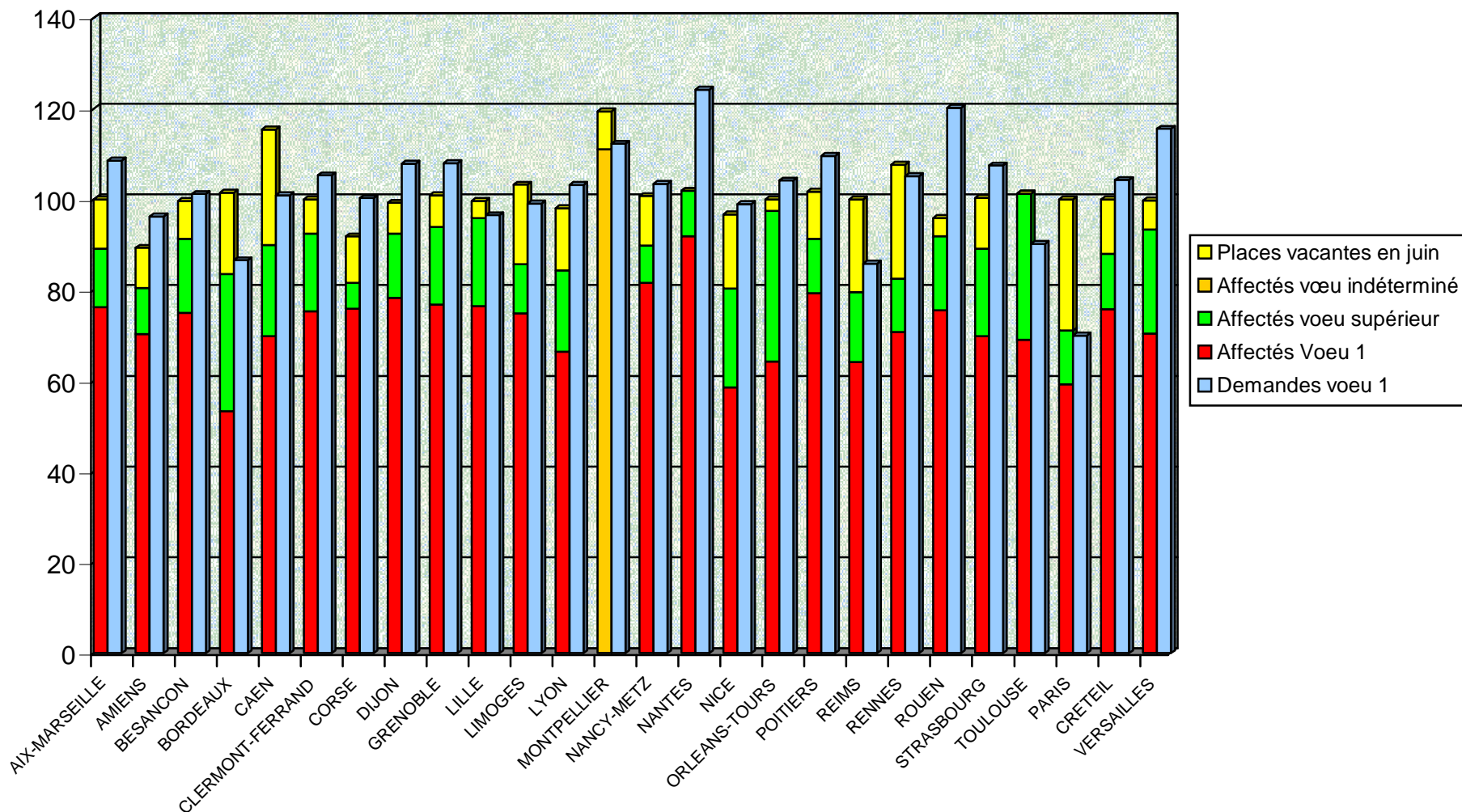
Il apparaît à l'évidence, dans l'ensemble des histogrammes que les recteurs recommandent de donner une priorité aux premiers vœux, ce qui a pu être constaté à la lecture de leurs circulaires concernant l'affectation.

L'**histogramme n° 1** concerne le secteur de la production. On y constate à nouveau que la demande est globalement inférieure à l'offre dans les académies d'Amiens, Bordeaux, Paris et Reims et nettement supérieure à Nantes, Rouen et Versailles.

Sa lecture pourrait laisser penser que des premiers vœux ne sont pas satisfaits, alors que des places restent disponibles. Cependant, il ne s'agit pas des mêmes spécialités à l'intérieur d'un même secteur. A titre d'exemple, des places vacantes en « structures métalliques » ne peuvent servir à satisfaire des vœux en « génie électrique ».

Les histogrammes n° 3 à 7 lèvent cette ambiguïté liée à la globalisation, sans lever celle liée à la différenciation entre établissements.

Bilan de l'affectation en BEP secteur production en % de la capacité d'accueil



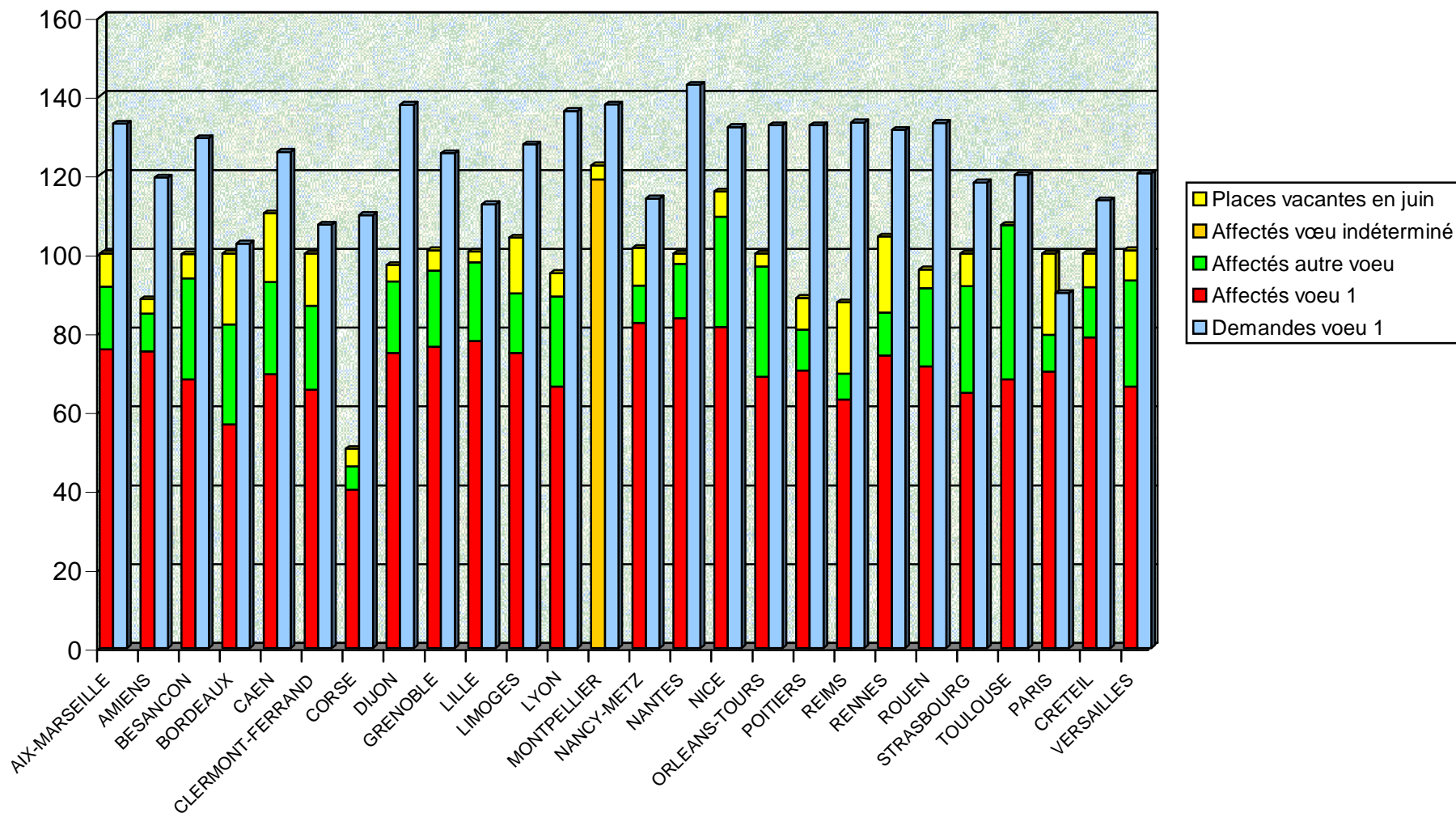
Pour l'académie de Montpellier, il n'a pas été possible d'identifier les affectés vœu 1.

L'**histogramme n° 2** concerne le secteur des services. On y constate, à nouveau, à l'exception des académies de Bordeaux et Paris, que la demande est nettement supérieure à l'offre.

Les commentaires liés à la globalisation, formulés précédemment, restent valables.

Il apparaît que les éléments chiffrés concernant l'académie de Corse peuvent être sujet à caution.

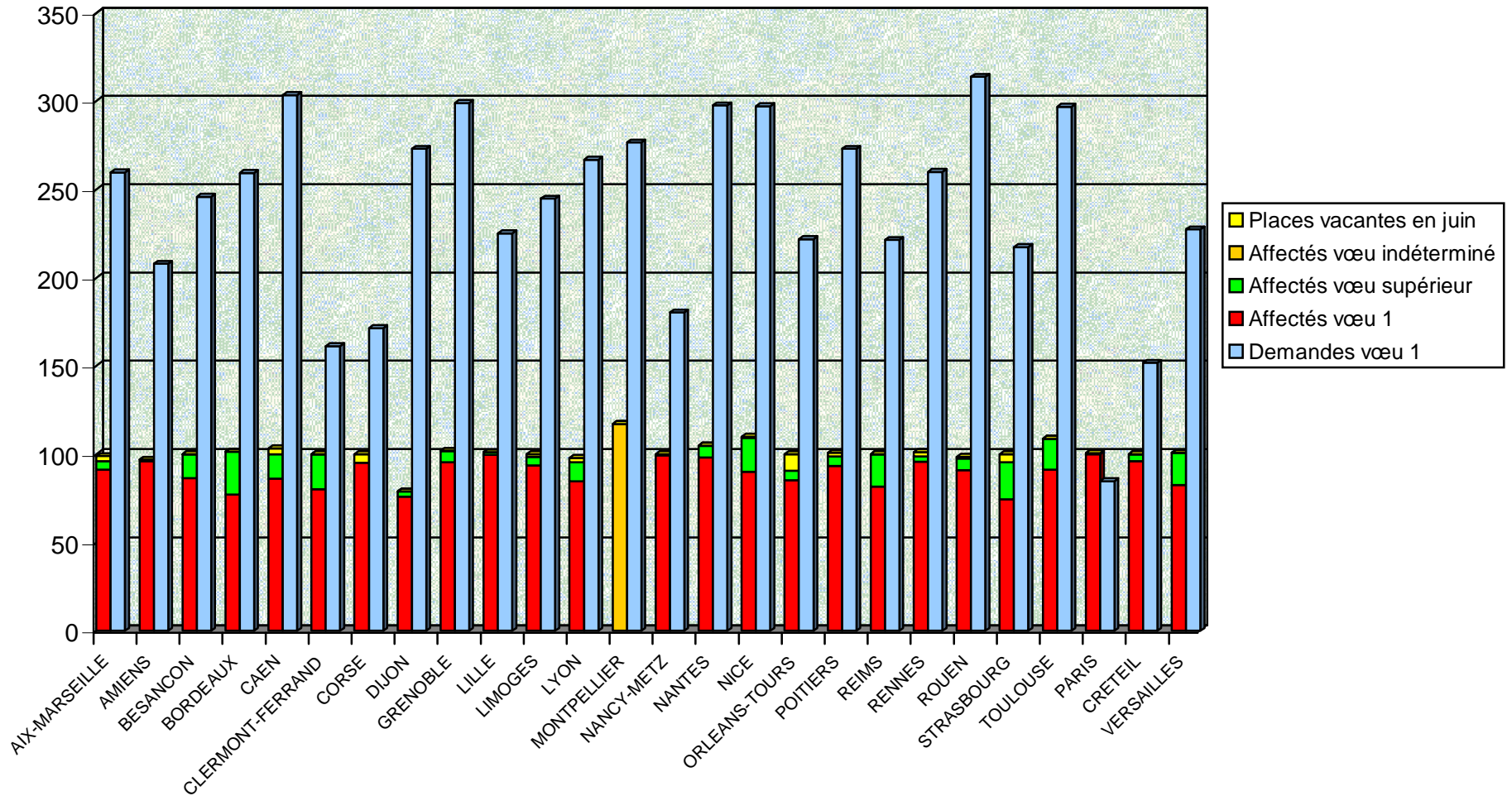
Bilan de l'affectation en BEP secteur services en % de la capacité d'accueil



Pour l'académie de Montpellier, il n'a pas été possible d'identifier les affectés vœu 1.

L'**histogramme n° 3** correspond à une filière à taux de pression élevé. Il confirme le constat précédent, à savoir une forte priorité accordée aux vœux n° 1, un taux de remplissage élevé des capacités d'accueil, une sur-affectation modeste, et par conséquent un nombre de « déçus » important.

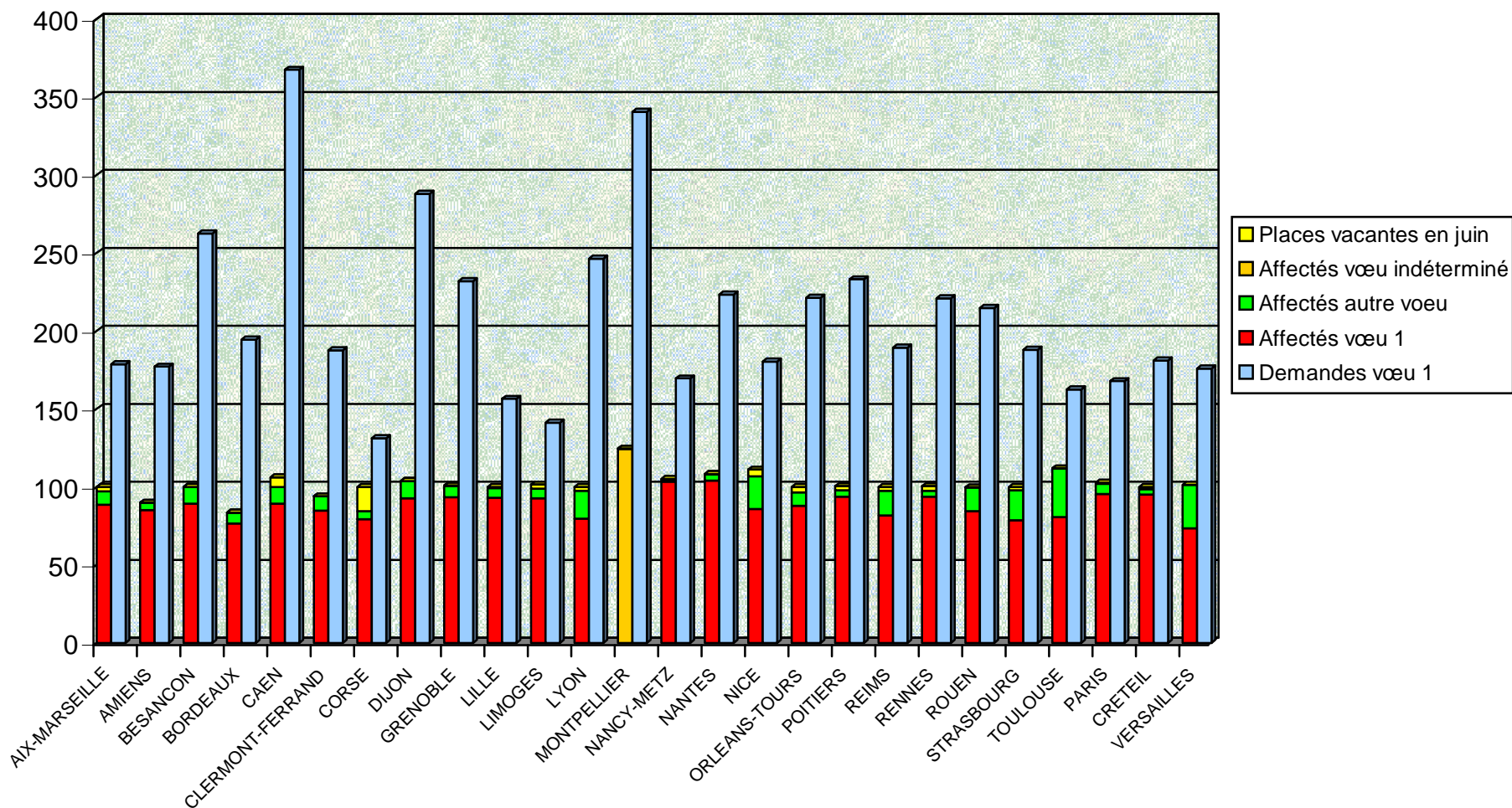
Bilan de l'affectation en BEP CSS en % de la capacité d'accueil



Pour l'académie de Montpellier, il n'a pas été possible d'identifier les affectés vœu 1.

L'**histogramme n° 4** correspond lui aussi à une filière à taux de pression élevé, particulièrement dans les académies de Caen et de Montpellier. La sur-affectation est très modeste, mais une forte priorité est toujours donnée aux vœux n° 1.

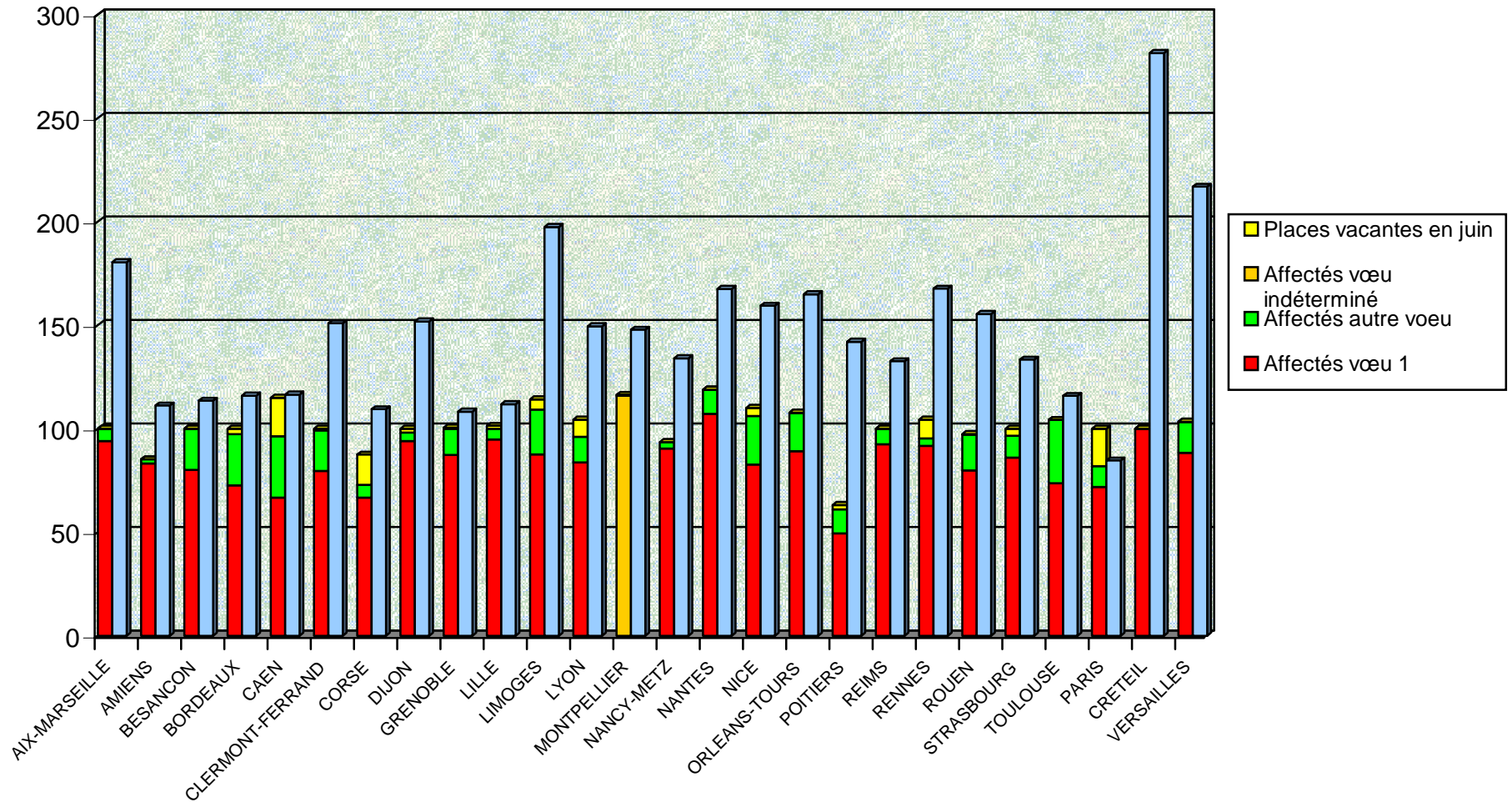
Bilan de l'affectation en BEP VAM en % de la capacité d'accueil



Pour l'académie de Montpellier, il n'a pas été possible d'identifier les affectés vœu 1.

L'**histogramme n° 5**, consacré à l'hôtellerie, permet d'observer une plus grande proportion d'admis « autres vœux » au détriment des premiers vœux.

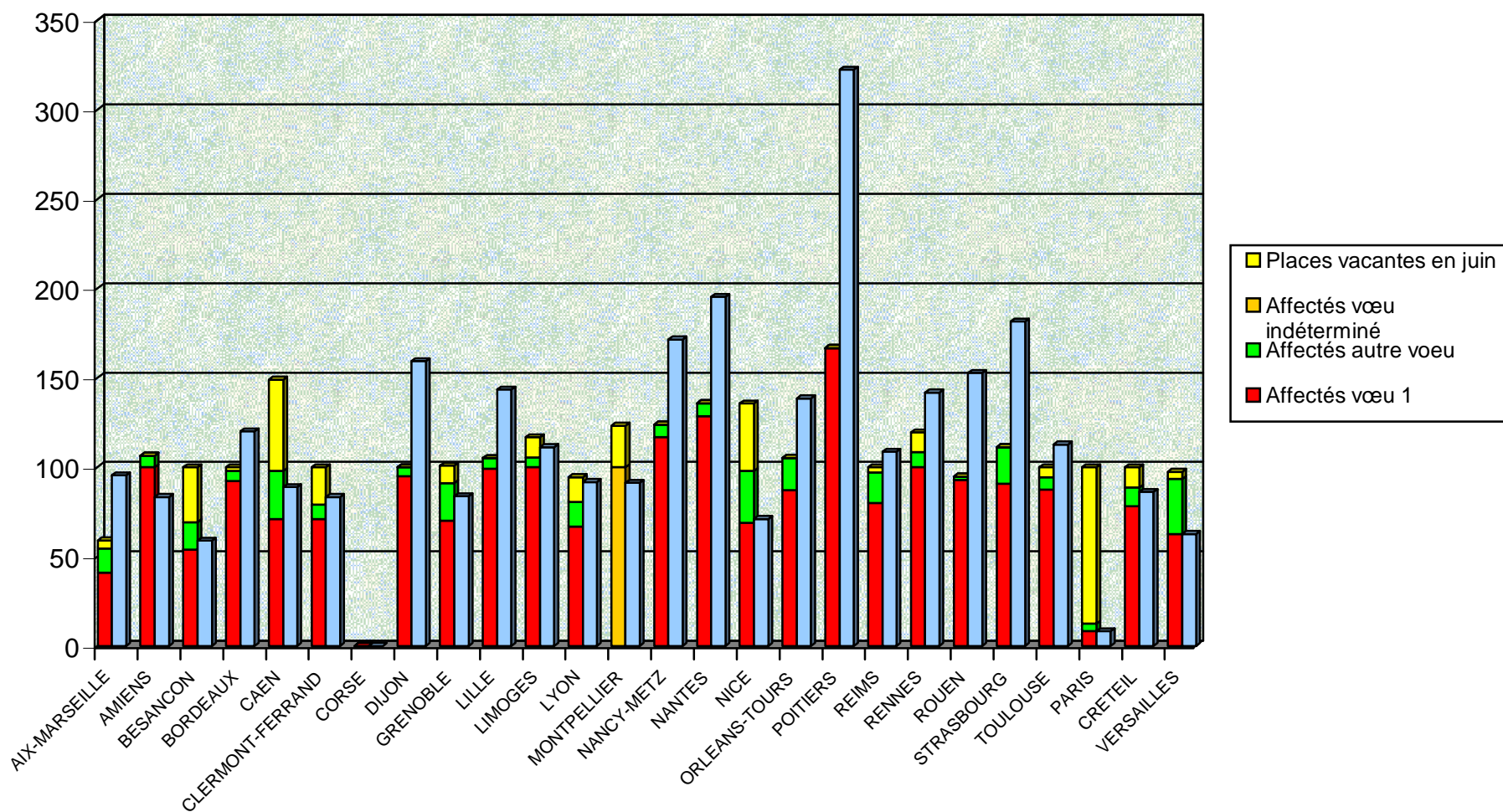
Bilan de l'affectation en BEP Hôtel-rest en % de la capacité d'accueil



Pour l'académie de Montpellier, il n'a pas été possible d'identifier les affectés vœu 1.

L'**histogramme n° 6**, portant sur le bâtiment-gros œuvre, indique que trois des académies, ayant une offre de formation trop faible dans ce domaine, pratiquent la sur-affectation ; il s'agit des académies de Nancy-Metz, Nantes et Poitiers. Il faut mentionner la situation particulière de Paris pour laquelle une part importante de l'offre est réservée aux déficients auditifs, ce qui implique que son histogramme ne puisse être lu comme les autres.

Bilan de l'affectation en BEP Bâtiment en % de la capacité d'accueil

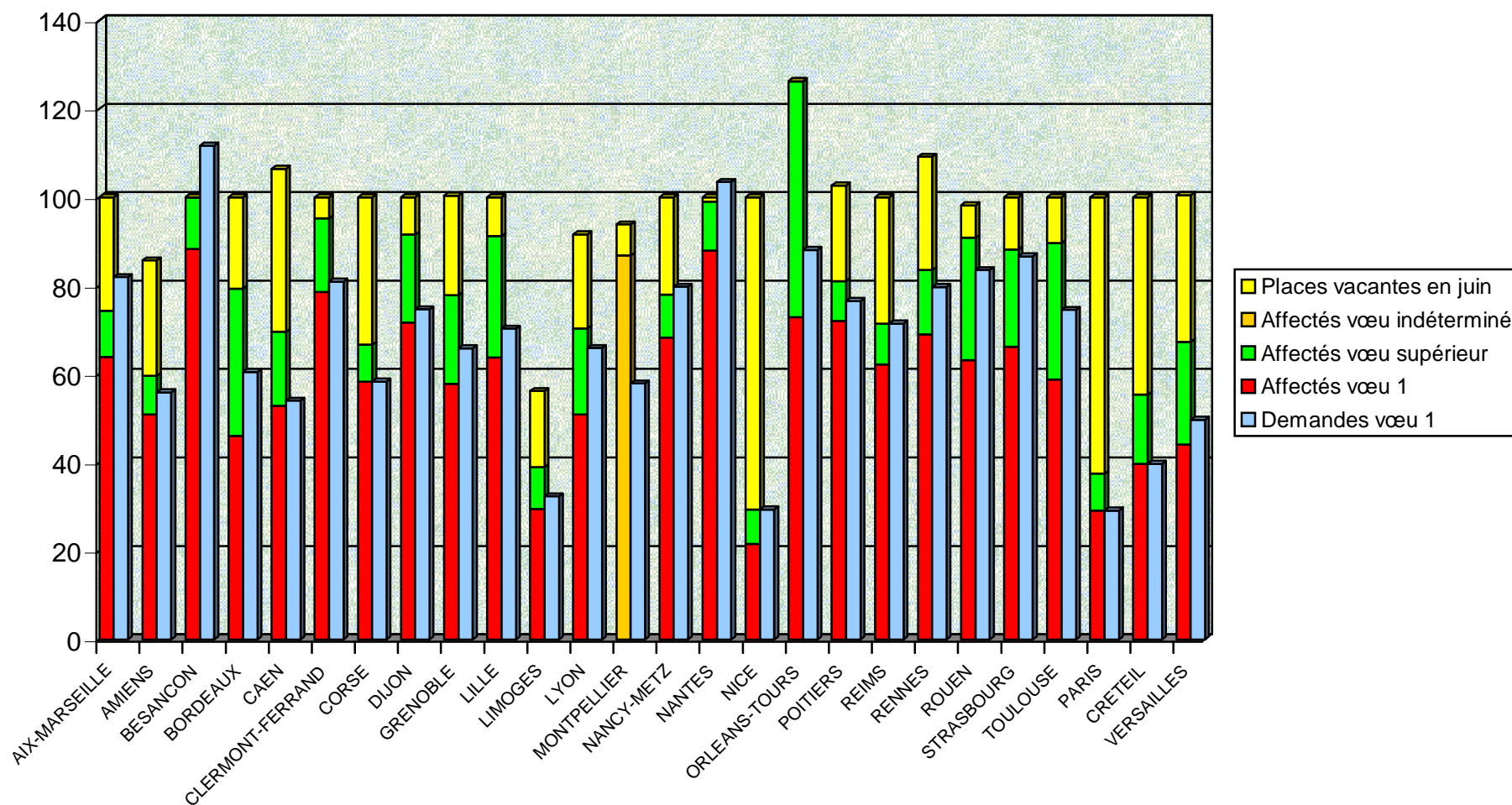


Pour l'académie de Montpellier, il n'a pas été possible d'identifier les affectés vœu 1.

L'**histogramme n° 7** concerne la filière réalisation d'ouvrages chaudronnés et structures métalliques pour laquelle l'offre est généralement supérieure à la demande à l'exception de Besançon et Nantes.

On y note donc, légitimement, une part importante de vœux supérieurs aux premiers vœux et de places vacantes malgré des vœux prioritaires non acceptés (à l'exception de Caen, Corse, Créteil et Paris).

Bilan de l'affectation en BEP Struct Métal en % de la capacité d'accueil



Pour l'académie de Montpellier, il n'a pas été possible d'identifier les affectés vœu 1.

3.4. Les places vacantes à la rentrée 2000

Les cartes n° 5 et 6 présentent le constat à la rentrée 2000. Le fond est identique pour les deux cartes, l'intensité de la couleur variant en fonction des places vacantes en BEP globalisées et normées par rapport à la capacité d'accueil de l'académie correspondante.

Le pourcentage des places vacantes varie entre 4 et 25,4 % ; il est particulièrement élevé à Reims et Rennes, puis Caen et Bordeaux. Il est particulièrement faible à Aix-Marseille, Amiens et Lille, puis en Corse, à Montpellier et Versailles.

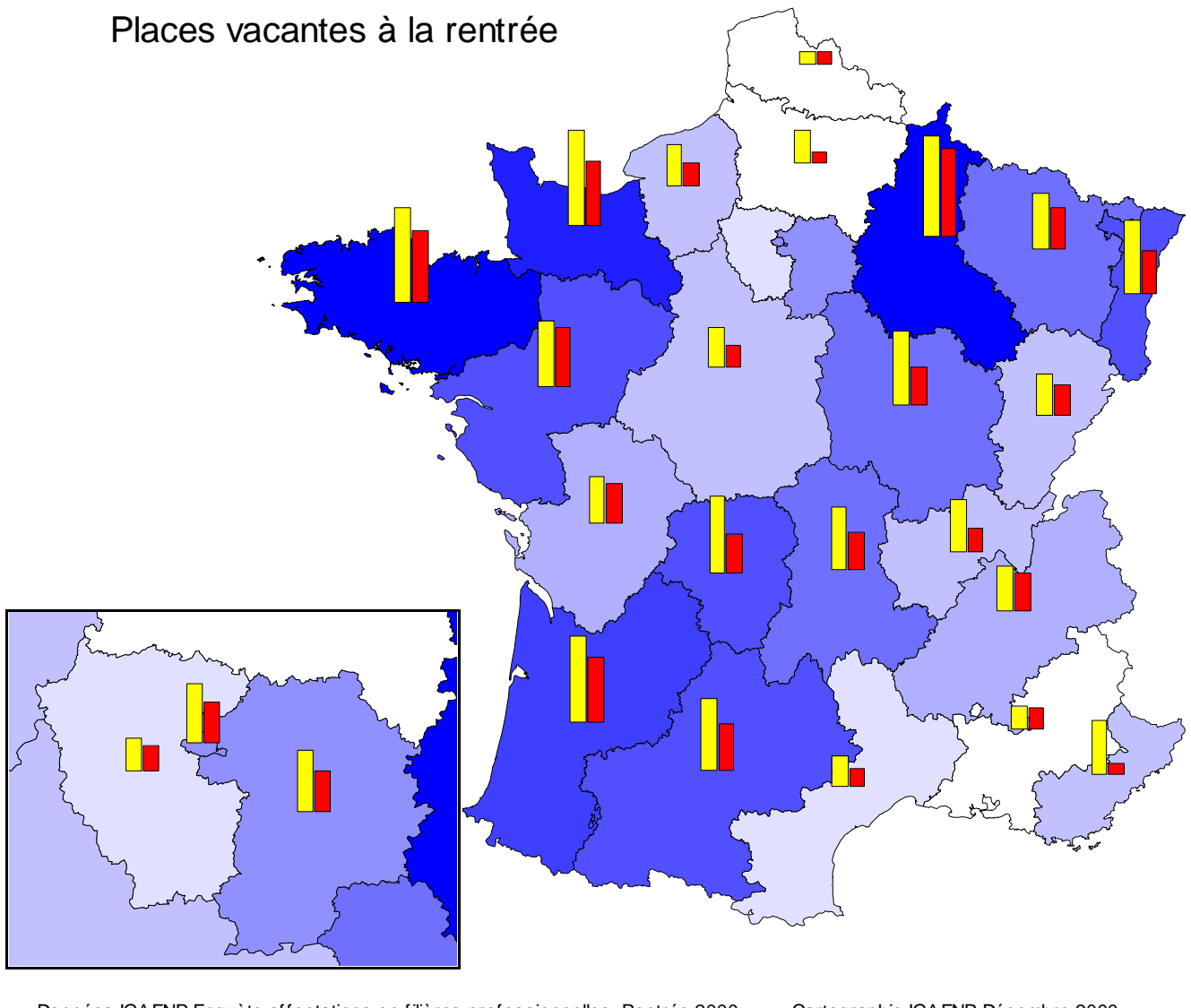
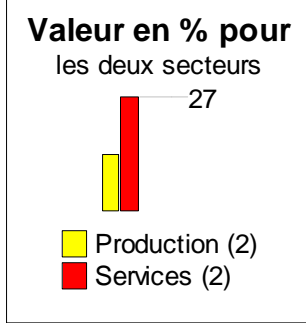
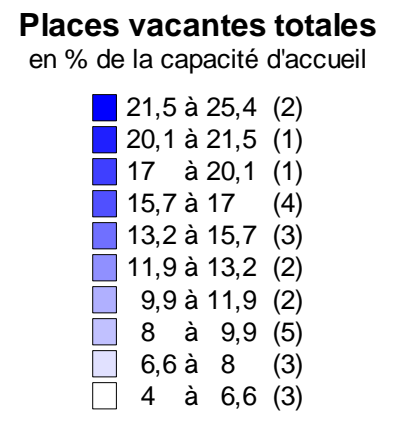
Un pourcentage de places vacantes trop important est révélateur, soit d'une politique insuffisante de remplissage des divisions, soit d'une mauvaise adéquation entre l'offre et la demande de formation.

Les histogrammes de la **carte n° 5** détaillent le constat pour les deux secteurs de la production et des services.

Plusieurs remarques s'imposent :

- les places vacantes sont plus importantes en production qu'en services, le taux atteignant 27 % à Reims,
- globalement des places restent vacantes dans toutes les académies, mais de façon moindre à Lille, Amiens et Aix-Marseille.

Places vacantes à la rentrée



Données IGAENR Enquête affectations en filières professionnelles. Rentrée 2000

Cartographie IGAENR Décembre 2000.

Les histogrammes de la **carte n° 6** détaillent la situation pour les cinq spécialités retenues.

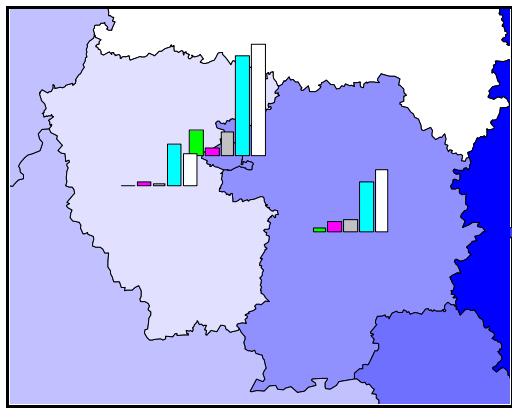
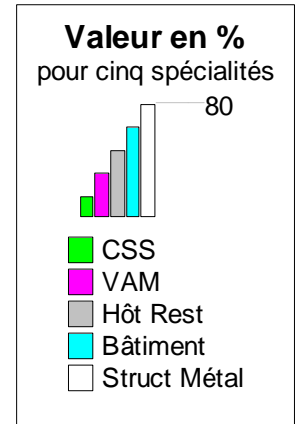
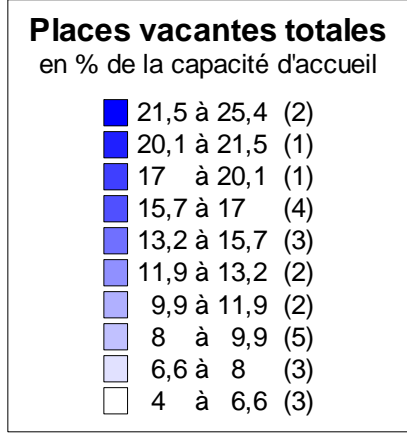
On constate :

- que le taux de remplissage est globalement très satisfaisant à Amiens, Lille, Montpellier et Nancy-Metz,
- que ce taux est toujours meilleur pour les trois spécialités très demandées du secteur des services,
- que, pour les deux spécialités du secteur de la production, la situation est moins bonne et reflète la faiblesse de la demande par rapport à l'offre, alors que tous les vœux n° 1 n'y sont pas satisfaits.

Plus généralement, force est de constater que, alors que la situation est tendue en juin et que tous les vœux n° 1 ne sont pas satisfaits, des places demeurent vacantes, certes en pourcentage modeste, dans certaines filières.

De ce constat, découlent certaines des recommandations exposées dans le chapitre suivant.

Places vacantes à la rentrée



Données IGAENR Enquête affectations en filières professionnelles. Rentrée 2000

Cartographie IGAENR Décembre 2000.

4. RECOMMANDATIONS

4.1. L'éducation et l'orientation (DESCO - Recteur - IA)

Processus crucial dans le développement du projet personnel de l'élève, l'éducation à l'orientation souffre aujourd'hui de graves insuffisances. Les représentations de la filière professionnelle, anormalement négatives, méritent une implication nouvelle et renforcée des différents acteurs : chefs d'établissement, professeurs principaux et conseillers d'orientation psychologues.

Il appartient à l'autorité académique d'assurer les synergies et de réserver une place importante aux actions de valorisation de l'enseignement professionnel dans le cadre du plan académique de formation et plus largement dans celui du projet académique.

La concrétisation de cette volonté suppose en particulier la mise en place organisée de stages en lycée professionnel à l'intention des publics scolaires de troisième.

<p>Cette forme de valorisation permettra à la fois une immersion pragmatique des élèves concernés dans un univers dont ils méconnaissent les caractéristiques et un rapprochement indispensable des corps enseignants des collèges et des lycées professionnels aujourd'hui cloisonnés à l'excès.</p>
--

4.2. Le calendrier

La circulaire ministérielle relative au calendrier de l'orientation disposait, pour l'année scolaire 1999-2000, que nul conseil de classe de troisième ne se tienne avant le 13 juin 2000.

L'application sur le terrain de cette disposition a révélé le caractère irréaliste de cette obligation qui influe négativement sur le calendrier de l'affectation.

On observe, en effet, que les académies ayant respecté la réglementation ont été le plus souvent contraintes de notifier trop tardivement les affectations et que seules les académies qui ont anticipé le calendrier ont pu le faire en temps opportun.

On constate en outre que quelques académies se sont totalement affranchies de ces contraintes en mettant en œuvre une procédure de pré-affectation dont les inconvénients ont été soulignés précédemment.

En conséquence, l'IGAENR préconise que les dates des conseils de classes de troisième pour le dernier trimestre de l'année scolaire soient avancées au début juin 2001. Cette modification ne devrait pas avoir d'incidence sur la mobilisation des élèves dans la mesure où ils se présentent au diplôme national du brevet.

De plus, une harmonisation des calendriers et des procédures avec l'enseignement privé sous contrat serait hautement souhaitable.

4.3. La sur-affectation

Elle est rendue possible, même dans les filières à fort taux de pression, du fait des nombreux désistements observés. De plus, force est de constater que le plus souvent des places restent vacantes en septembre.

Elle permettra :

- de satisfaire un plus grand nombre de premiers vœux en réduisant les listes supplémentaires. L'affectation sera ainsi plus juste puisque les élèves qui auraient antérieurement accepté une affectation sur leur deuxième vœu obtiendront directement satisfaction ;
- de rassurer plus rapidement les élèves et leur famille.

Pour être acceptée, elle doit être pratiquée, par tous, sur des bases raisonnables et incontestables. En préalable, il convient donc :

- que l'autorité académique arrête les capacités d'accueil théoriques et que celles-ci ne soient plus remises en cause par les chefs d'établissement ;
- qu'une analyse détaillée, établissement par établissement, filière par filière, des possibilités de sur-affectation soit conduite.

Pour ce faire, les rectorats disposent de toutes les données :

- la base académique d'affectation (BAA) leur fournit la liste des élèves affectés en liste principale par les commissions d'affectation,
- la base élèves académique (BEA) peut leur indiquer, après la rentrée, le nombre des élèves présents et inscrits dans la base académique d'affectation.

On peut ainsi déterminer le coefficient de déperdition pour les deux ou trois dernières années et le recteur peut alors fixer pour chaque couple « établissement-filière » le coefficient raisonnable de sur-affectation et donc la capacité d'accueil corrigée.

L'IGAENR propose donc :

- **la généralisation, pour toutes les filières et tous les établissements, de la pratique de la sur-affectation**
- **que les recteurs arrêtent :**
 - **les capacités d'accueil**
 - **le coefficient de sur-affectation**
 - **les capacités d'accueil corrigées.**

4.4. La gestion des listes supplémentaires

Bien que les listes supplémentaires soient allégées par la pratique de la sur-affectation, il importe de mettre en place un dispositif qui permette de donner un maximum de réponses définitives aux familles avant le départ en vacances.

Ceci sera rendu possible si une avancée du calendrier permet de notifier les décisions d'affectation vers le 20 juin.

Pour que cette gestion soit rapide et transparente, l'IGAENR recommande la mise en place d'un dispositif centralisé fonctionnant en réseau (internet, minitel) et piloté par l'inspecteur d'académie.

Le dispositif serait alimenté par la base académique d'affectation. Pendant la dernière semaine de juin, les familles seraient invitées à formuler leurs réponses à la proposition d'affectation. Les principaux des collèges devraient avoir la responsabilité de s'assurer des réponses des élèves, ceux-ci étant encore présents jusqu'au diplôme national du brevet.

Ainsi, avant la fin du mois de juin, on peut espérer avoir enregistré la majeure partie des désistements, avoir résorbé la sur-affectation et avoir fait appel aux listes supplémentaires.

Cette pratique, largement répandue (IUT, ENSI...), a prouvé son efficacité pour une affectation juste dans le cas de candidatures multiples.

4.5. Les impératifs en matière de critérisation

Les pratiques observées attestent, à l'évidence, qu'un des maillons faibles de la procédure d'affectation tient actuellement à la maîtrise insuffisante des critères appropriés à prendre en compte pour réaliser une sélection optimale et équitable des dossiers.

Les approches fortement variables constatées entre les diverses commissions préparatoires aux affectations, les dérives auxquelles elles peuvent donner lieu en faisant excessivement entrer en ligne de compte et de manière négative certains aspects comportementaux rendent nécessaires une reprise en main de la critérisation sous une forme plus volontariste pour corriger la situation existante.

Ceci implique que les académies doivent :

- engager une action forte de sensibilisation des différents acteurs à l'importance du problème ;**
- définir, après concertation, les types de critères à prendre en compte selon les spécialités professionnelles : résultats scolaires dans certaines disciplines pour la spécialité concernée, la motivation, la consistance du projet personnel, les compétences non scolaires... et d'affecter à chacun des critères un coefficient déterminé. En tout état de cause, sauf contre indication d'ordre médical, le premier vœu doit être le critère prioritaire, les autres critères permettant de départager les candidats dans les filières à forte pression ;**
- mettre en œuvre le nouveau dispositif qui devra obligatoirement devenir l'outil de référence pour l'ensemble des commissions préparatoires aux affectations dont elles devront systématiquement et précisément rendre compte dans leurs procès-verbaux de réunions. La mise en pratique d'un tel dispositif volontariste, imposant ainsi des référents communs d'évaluation des candidatures, pourrait contribuer à lever certaines préventions à l'encontre de PAM, logiciel ressenti comme trop technocratique.**

CONCLUSION

L'accomplissement de cette mission a révélé l'excessive lourdeur et la grande complexité d'un système réglementaire contraignant à l'excès les dispositifs académiques chargés de son fonctionnement.

Plusieurs propositions visent à simplifier, à clarifier et à rendre plus efficace les rôles respectifs joués par les principales autorités concernées. L'IGAENR n'a toutefois pas été en mesure, dans les délais impartis, d'évaluer les capacités matérielles des académies à mettre en œuvre ses propositions.

Cette étude montre, en définitive, à quel point l'élève, pourtant mis par la loi d'orientation de 1989 au centre du dispositif, reste absent des préoccupations institutionnelles.

C'est pour cela que l'IGAENR considère que les efforts principaux de remédiation doivent porter sur l'éducation à l'orientation afin que l'élève puisse trouver, dans le cadre d'une offre de formation sachant répondre au double objectif de demande sociale et de besoin économique, de meilleures possibilités d'aboutissement de son projet personnel.

Alain BELLET

Michel GARNIER

Jean-Pierre LÉVÊQUE

Jean-Louis PÉRILLIER

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

PROPOSITIONS	ORGANISMES ET DIRECTIONS CONCERNES	OBSERVATIONS
1. Mettre en place une éducation à l'orientation réelle et efficace	DESCO – Recteurs – Inspecteurs d'académie	
2. Avancer le calendrier des conseils du troisième trimestre, en classe de troisième, au début du mois de juin	DESCO	Les élèves de troisième restant au collège jusqu'à la fin du mois de juin pour le diplôme national du brevet, l'année scolaire ne devrait pas être écourtée
3. Généralisation de la sur-affectation	Recteurs – Inspecteurs d'académie	Une analyse préalable, au niveau rectoral, des capacités d'accueil réelles et des capacités de sur-affectation est indispensable
4. Mettre en place un dispositif centralisé, et fonctionnant en réseau, de gestion des listes supplémentaires	Recteurs – Inspecteurs d'académie	
5. Harmoniser et rendre transparents, au niveau académique, les critères d'affectation	Recteurs – Inspecteurs d'académie	Cette démarche est nécessaire pour la généralisation de PAM

ANNEXES

Annexe 0 :	Lettre de mission	63
Annexe 1 :	Capacités d'accueil en BEP à la rentrée 2000	65
Annexe 2 :	Premiers vœux formulés par les élèves	67
Annexe 3 :	Bilan des premières affectations	69
Annexe 4 :	Places vacantes en juin 2000	71
Annexe 5 :	Bilan de l'occupation de la capacité d'accueil	73
Annexe 6 :	Places vacantes à la rentrée	75

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Annexe 0

*Le Ministre délégué
à l'enseignement professionnel*
- SP. 510 -

Paris, le 13 OCT. 2000

NOTE A L'ATTENTION
DE MONSIEUR JACKY RICHARD,
CHEF DU SERVICE DE L'INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

I.G.A.E.N.R.	
date d'arrivée	13 OCT. 2000
N° du Service	
à traiter par	
n°	2014

SG
M ✓

A l'occasion de la rentrée scolaire de cette année, j'ai constaté des capacités très inégales selon les académies pour anticiper les affectations des élèves en filières professionnelles.

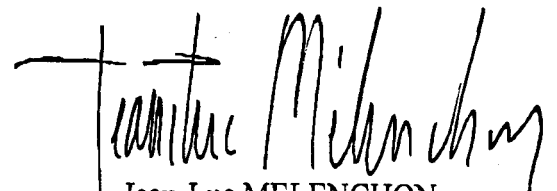
Afin d'améliorer ce service, je vous prie d'effectuer un audit des procédures d'affectation mises en œuvre dans les différentes académies de Métropole.

Cet audit s'appuiera sur les données résultant du déroulement de la présente rentrée. Il complètera l'étude à réaliser cette année dans son domaine de compétence par l'Inspection Générale de l'Education Nationale sur l'orientation des élèves en lycée professionnel et, veillera à évaluer spécifiquement :

- les calendriers d'accomplissement des différentes étapes menant à l'affectation ;
- les procédures d'établissement des vœux des élèves, y compris leurs supports et les potentialités d'appel pouvant découler de leur ergonomie ;
- les conditions de prise en compte des demandes de formation, notamment pour les extensions de divisions.

S'agissant particulièrement de cette rentrée scolaire, j'attacherais intérêt à connaître, pour les élèves entrant en lycée professionnel, le rang du vœu d'orientation qui a été satisfait, et pour ceux sans affectation en septembre, les modalités de prise en charge lors de l'attente d'affectation et la voie dans laquelle ils ont été finalement dirigés (LP, CFA, LPA, insertion dans l'emploi, etc).

Afin de pouvoir influencer sur les conditions de la rentrée 2001, les conclusions de l'audit et les propositions en découlant devront m'être remises avant la fin de l'année civile.


Jean-Luc MELENCHON

Capacités d'accueil en BEP à l'entrée 2000.

ACADEMIE	Elèves de 3 ^e rentrée 1999			Capacité d'accueil BEP						
	Générale	Technologique	Total	Production	Services	CSS	VAM	HôtRest	Bâtiment	StructMétal
AIX-MARSEILLE	25444	919	26363	3607	4226	467	855	312	66	144
AMIENS	19842	792	20634	3744	3966	540	824	338	78	161
BESANCON	11460	900	12360	2199	2134	267	235	326	39	77
BORDEAUX	24476	1104	25580	4700	4704	419	558	588	90	276
CAEN	12645	554	13199	2579	2480	211	194	322	45	263
CLERMONT	10103	579	10682	1860	1783	315	226	216	24	84
CORSE	2848	0	2848	332	570	84	96	96	0	24
DIJON	16362	665	17027	2655	2651	284	301	347	59	237
GRENOBLE	27288	306	27594	4185	4236	361	612	572	123	249
LILLE	41625	1011	42636	8789	9075	954	2008	705	300	683
LIMOGES	6047	385	6432	1201	1046	143	189	120	36	105
LYON	25329	561	25890	3899	3917	473	610	360	36	179
MONTPELLIER	21154	706	21860	2825	3958	537	874	508	69	114
NANCY-METZ	23907	2014	25921	4531	4786	563	912	579	42	277
NANTES	22556	1427	23983	4124	3712	393	760	477	42	315
NICE	18483	67	18550	2256	3034	240	594	480	45	51
ORLEANS-TOURS	24238	1494	25732	3760	3948	509	640	437	39	118
POITIERS	14699	1024	15723	2222	2419	269	380	288	18	111
REIMS	13842	743	14585	3100	2554	346	429	392	70	140
RENNES	19103	1732	20835	3807	3090	324	411	297	72	261
ROUEN	20438	1129	21567	4157	3607	256	640	314	57	328
STRASBOURG	17964	324	18288	3092	3190	336	663	258	54	195
TOULOUSE	21317	1325	22642	3914	3790	330	816	541	87	165
PARIS	13224	432	13656	1471	2236	330	292	228	24	24
CRETEIL	42415	839	43254	5678	9606	1648	1552	263	87	327
VERSAILLES	55036	749	55785	6701	10314	1322	2259	544	75	193
TOTAL FRANCE METRO	551845	21781	573626	91388	101032	11921	17930	9908	1677	5101

Données DP & DR rentrée 1999

Données IGA ENR enquête affectation dans les filières professionnelles Rentrée 2000

Premiersvœuxformulésparlesélèves.

ACADEMIES	Premiersvœux						
	Production	Services	CSS	VAM	HôtRest	Bâtiment	StructMétal
AIX-MARSEILLE	3916	5619	1212	1528	563	63	118
AMIENS	3603	4733	1122	1460	376	65	90
BESANCON	2225	2759	656	617	370	23	86
BORDEAUX	4070	4827	1086	1085	682	108	167
CAEN	2602	3121	640	713	375	40	142
CLERMONT	1959	1915	508	424	326	20	68
CORSE	333	626	144	126	105	0	14
DIJON	2865	3652	775	867	527	94	177
GRENOBLE	4520	5315	1079	1419	619	103	164
LILLE	8483	10215	2148	3143	789	430	480
LIMOGES	1190	1336	350	267	237	40	34
LYON	4023	5336	1262	1503	538	33	118
MONTPELLIER	3172	5455	1485	2976	751	63	66
NANCY-METZ	4688	5457	1015	1546	776	72	221
NANTES	5122	5302	1169	1698	799	82	326
NICE	2233	4009	713	1072	765	32	15
ORLEANS-TOURS	3916	5236	1129	1416	721	54	104
POITIERS	2435	3208	734	886	409	58	85
REIMS	2661	3405	766	812	520	76	100
RENNES	4002	4061	842	908	498	102	208
ROUEN	4997	4803	803	1374	488	87	274
STRASBOURG	3323	3767	730	1246	344	98	169
TOULOUSE	3530	4548	979	1327	627	98	123
PARIS	1030	2013	413	490	193	2	7
CRETEIL	5921	10908	2500	2811	740	75	130
VERSAILLES	7746	12415	3006	3975	1180	47	96
TOTALFRANCEMETRO	94565	124041	27266	35689	14318	1965	3582

DonnéesIGAENRequêteaffectationdanslesfilièresprofessionnelles.Rentrée2000

Bilandes premières affectations.

ACADEMIES	Première affectation													
	Production		Services		CSS		VAM		HôtRest		Bâtiment		StructMétal	
	1°vœu	Sup	1°voeu	Sup	1°vœu	Sup	1°vœu	Sup	1°vœu	Sup	1°vœu	Sup	1°vœu	Sup
AIX-MARSEILLE	2752	462	3202	672	426	23	757	74	293	19	27	9	92	15
AMIENS	2635	378	2985	377	518	5	701	40	281	7	78	5	82	14
BESANCON	1650	358	1455	545	231	36	210	25	261	65	21	6	68	9
BORDEAUX	2505	1421	2669	1190	323	102	427	131	427	146	83	5	127	92
CAEN	1802	517	1724	578	182	29	173	21	215	95	32	12	139	44
CLERMONT	1401	319	1169	379	253	62	192	34	172	42	17	2	66	14
CORSE	252	19	229	34	80	0	76	5	64	6	0	0	14	2
DIJON	2078	377	1985	478	216	8	279	22	326	15	56	3	170	47
GRENOBLE	3215	716	3239	814	345	22	572	44	499	73	86	26	144	50
LILLE	6727	1697	7069	1813	950	14	1867	123	669	36	297	18	436	187
LIMOGES	899	130	783	158	134	7	175	12	105	26	36	2	31	10
LYON	2590	701	2597	894	401	50	485	109	301	45	24	5	91	35
MONTPELLIER*	3138		4704		629		1087		589		69		99	
NANCY-METZ	3699	369	3949	449	560	2	942	9	524	17	49	3	189	27
NANTES	3790	412	3103	516	386	26	791	32	511	56	54	3	277	35
NICE	1322	490	2471	846	216	46	509	125	397	113	31	13	11	4
ORLEANS-TOURS	2416	1249	2719	1102	434	27	563	54	390	81	34	7	86	63
POITIERS	1762	268	1703	249	251	15	356	16	142	34	30	0	80	10
REIMS	1990	478	1611	168	283	63	350	68	363	29	56	12	87	13
RENNES	2695	446	2292	339	310	10	385	16	272	11	72	6	180	38
ROUEN	3143	678	2575	716	233	17	541	96	251	54	53	1	207	91
STRASBOURG	2160	595	2066	862	250	71	521	128	222	27	49	11	129	43
TOULOUSE	2704	1260	2582	1482	301	58	659	254	398	166	76	6	97	51
PARIS	871	175	1569	208	330	2	279	19	164	23	2	1	7	2
CRETEIL	4307	690	7572	1220	1583	65	1476	56	263	0	68	9	130	51
VERSAILLES	4722	1537	6839	2779	1093	239	1658	628	481	81	47	23	85	45
TOTALFRANCEMETRO	67225	15742	74861	18868	10918	999	16031	2141	8580	1267	1447	188	3124	992

Données IGAENR enquête affectation dans les filières professionnelles. Rentrée 2000.

*Pour Montpellier la décomposition n'est pas connue

Placesvacantesenjuin2000.

ACADEMIES	Placesvacantesjuin						
	Production	Services	CSS	VAM	HôtRest	Bâtiment	StructMétal
AIX-MARSEILLE	393	352	13	24	0	3	37
AMIENS	332	148	0	0	0	0	42
BESANCON	183	132	0	0	0	12	0
BORDEAUX	844	848	-6	0	15	2	57
CAEN	657	433	7	12	60	23	97
CLERMONT	140	235	0	0	2	5	4
CORSE	34	25	4	15	14	0	8
DIJON	181	113	0	0	6	0	20
GRENOBLE	294	221	1	1	3	12	56
LILLE	333	245	0	18	10	0	60
LIMOGES	211	148	2	5	6	4	18
LYON	533	234	12	16	30	5	38
MONTPELLIER	235	142	0	2	2	16	8
NANCY-METZ	497	460	1	8	1	0	61
NANTES	-78	93	-19	-63	-90	-15	3
NICE	370	195	2	26	18	17	36
ORLEANS-TOURS	95	127	48	23	-34	-2	-31
POITIERS	230	196	5	10	6	0	24
REIMS	632	460	0	11	0	2	40
RENNES	957	593	8	12	27	8	67
ROUEN	165	172	2	2	1	0	24
STRASBOURG	347	262	15	14	9	0	23
TOULOUSE	-50	-274	-29	-97	-20	5	17
PARIS	425	459	-2	2	41	21	15
CRETEIL	683	814	0	20	0	10	146
VERSAILLES	427	789	0	2	0	3	64
TOTALFRANCEMETRO	9070	7622	64	63	107	131	934

DonnéesIGAENRequêteaffectationdanslesfilièresprofessionnelles.Rentrée2000.

Bilan % del'occupation delacapacité d'accueil: 1°vœux, autresvœux, placesvacantes.

ACADEMIES	Première affectation																											
	Production				Services				Carrières Sanitet Sociales				Vente Action Marchande				Hôtellerie Restauration				Bâtiment				Structures Métalliques			
	1°vœu	Sup	Juin	Test	1°vœu	Sup	Juin	Test	1°vœu	Sup	Juin	Test	1°vœu	Sup	Juin	Test	1°vœu	Sup	Juin	Test	1°vœu	Sup	Juin	Test	1°vœu	Sup	Juin	Test
AIX-MARSEILLE	76	13	11	100	76	16	8	100	91	5	3	99	89	9	3	100	94	6	0	100	41	14	5	59	64	10	26	100
AMIENS	70	10	9	89	75	10	4	89	96	1	0	97	85	5	0	90	83	2	0	85	100	6	0	106	51	9	26	86
BESANCON	75	16	8	100	68	26	6	100	87	13	0	100	89	11	0	100	80	20	0	100	54	15	31	100	88	12	0	100
BORDEAUX	53	30	18	101	57	25	18	100	77	24	0	101	77	23	0	100	73	25	3	100	92	6	2	100	46	33	21	100
CAEN	70	20	25	115	70	23	17	110	86	14	3	103	89	11	6	106	67	30	19	115	71	27	51	149	53	17	37	106
CLERMONT	75	17	8	100	66	21	13	100	80	20	0	100	85	15	0	100	80	19	1	100	71	8	21	100	79	17	5	100
CORSE	76	6	10	92	40	6	4	51	95	0	5	100	79	5	16	100	67	6	15	88					58	8	33	100
DIJON	78	14	7	99	75	18	4	97	76	3	0	79	93	7	0	100	94	4	2	100	95	5	0	100	72	20	8	100
GRENOBLE	77	17	7	101	76	19	5	101	96	6	0	102	93	7	0	101	87	13	1	101	70	21	10	101	58	20	22	100
LILLE	77	19	4	100	78	20	3	101	100	1	0	101	93	6	1	100	95	5	1	101	99	6	0	105	64	27	9	100
LIMOGES	75	11	18	103	75	15	14	104	94	5	1	100	93	6	3	102	88	22	5	114	100	6	11	117	30	10	17	56
LYON	66	18	14	98	66	23	6	95	85	11	3	98	80	18	3	100	84	13	8	104	67	14	14	94	51	20	21	92
MONTPELLIER	111	0	8	119	119	0	4	122	117	0	0	117	124	0	0	125	116	0	0	116	100	0	23	123	87	0	7	94
NANCY-METZ	82	8	11	101	83	9	10	102	99	0	0	100	103	1	1	105	91	3	0	94	117	7	0	124	68	10	22	100
NANTES	92	10	0	102	84	14	3	100	98	7	0	105	104	4	0	108	107	12	0	119	129	7	0	136	88	11	1	100
NICE	59	22	16	97	81	28	6	116	90	19	1	110	86	21	4	111	83	24	4	110	69	29	38	136	22	8	71	100
ORLEANS-TOURS	64	33	3	100	69	28	3	100	85	5	9	100	88	8	4	100	89	19	0	108	87	18	0	105	73	53	0	126
POITIERS	79	12	10	102	70	10	8	89	93	6	2	101	94	4	3	101	49	12	2	63	167	0	0	167	72	9	22	103
REIMS	64	15	20	100	63	7	18	88	82	18	0	100	82	16	3	100	93	7	0	100	80	17	3	100	62	9	29	100
RENNES	71	12	25	108	74	11	19	104	96	3	2	101	94	4	3	100	92	4	9	104	100	8	11	119	69	15	26	109
ROUEN	76	16	4	96	71	20	5	96	91	7	1	98	85	15	0	100	80	17	0	97	93	2	0	95	63	28	7	98
STRASBOURG	70	19	11	100	65	27	8	100	74	21	4	100	79	19	2	100	86	10	3	100	91	20	0	111	66	22	12	100
TOULOUSE	69	32	0	101	68	39	0	107	91	18	0	109	81	31	0	112	74	31	0	104	87	7	6	100	59	31	10	100
PARIS	59	12	29	100	70	9	21	100	100	1	0	101	96	7	1	103	72	10	18	100	8	4	88	100	29	8	63	100
CRETEIL	76	12	12	100	79	13	8	100	96	4	0	100	95	4	1	100	100	0	0	100	78	10	11	100	40	16	45	100
VERSAILLES	70	23	6	100	66	27	8	101	83	18	0	101	73	28	0	101	88	15	0	103	63	31	4	97	44	23	33	101
TOTALFRANCEMETRO	74	17	10	101	74	19	8	100	92	8	1	101	89	12	0	102	87	13	1	100	86	11	8	105	61	19	18	99

Données IGAENRE enquête affectation dans les filières professionnelles. Rentrée 2000.

Placesvacantesàl'entrée.

ACADEMIES	Placesvacantesrentrée						
	Production	Services	CSS	VAM	HôtRest	Bâtiment	StructMétal
AIX-MARSEILLE	237	242	7	30	9	4	30
AMIENS	324	121	-2	-21	40	12	59
BESANCON	248	179	0	8	62	22	5
BORDEAUX	1081	809	6	26	76	29	65
CAEN	654	433	7	12	60	23	97
CLERMONT	320	189	7	4	11	9	12
CORSE	37	26	0	3	8	0	0
DIJON	528	278	58	-1	39	21	86
GRENOBLE	508	442	-3	9	60	22	63
LILLE	356	361	-12	49	44	-11	43
LIMOGES	247	110	1	17	3	10	8
LYON	531	241	12	15	30	5	37
MONTPELLIER	242	208	14	21	8	11	11
NANCY-METZ	686	544	7	28	56	3	0
NANTES	741	591	21	74	72	18	70
NICE	329	96	-4	-17	9	17	18
ORLEANS-TOURS	407	250	22	51	9	6	20
POITIERS	290	261	5	10	6	0	24
REIMS	832	602	50	49	47	37	34
RENNES	957	593	8	12	27	8	67
ROUEN	473	244	4	24	23	6	46
STRASBOURG	611	378	24	53	25	13	68
TOULOUSE	750	477	5	26	94	23	63
PARIS	235	251	64	18	41	17	19
CRETEIL	936	1064	62	139	25	31	145
VERSAILLES	607	731	27	101	20	23	46
TOTALFRANCEMETRO	13167	9721	390	740	904	359	1136

DonnéesIGAENRequêteaffectationdanslesfilièresprofessionnelles.Rentrée2000.